

Pour une culture des Valeurs de la République

De l'Individu au Citoyen



Mars 2023

« La liberté, l'égalité et la fraternité qui furent et sont les grands mots d'ordre de nos révolutions méritaient peut-être un peu plus qu'une inscription sur des frontons. A quoi bon les exalter si l'on ne sait pas les défendre ? »

François Mitterrand, 26 mai 1945, repris dans *Politique*, Fayard, p.35

Le vrai combat de la France, le beau combat de la France, c'est celui de l'unité, c'est celui de la cohésion. Oui, nos valeurs ont un sens ! Oui, la France est riche de sa diversité !

Jacques Chirac, allocution radiotélévisée du 11 mars 2007

SOMMAIRE

Avant-Propos	p7
Présentation de l'IHEDN	p11
Historique de la Légion d'Honneur	p13
L'Exemplarité	p15
Historique de l'Ordre National du Mérite	p21
La Citoyenneté – Être citoyen Aujourd'hui et Demain	p23
Historique des Palmes Académiques	p25
L'Engagement – Une variable en mouvement	p27
Historique du Mérite Agricole	p31
La Transmission	p33
Historique de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif	p39
Le Bénévolat	p41
De la Solidarité à Terre comme en Mer	p43
L'Education à la mémoire des Valeurs de la République	p47
Contribution de l'Entreprise aux Valeurs de la République	p49
Pour un Carré de l'Engagement Citoyen	p53
Envoi	p55

Les valeurs de la République Française

De l'Individu au Citoyen

La République est le fondement de notre vivre ensemble. Chacun en a sa propre interprétation selon le degré de connaissance historique dont il dispose, selon sa volonté de l'incarner pour les personnes publiques ou de la porter, pour chacun d'entre nous.

Aristote déjà, définissait ainsi le vivre ensemble (*su-zên*) :

« L'homme est un être fait pour la cité et pour la vie en commun de par sa nature même » (*Ethique à Nicomaque*, 1169b18)

« On croit que les hommes se sont rassemblés parce qu'ils ne se suffisaient pas à eux-mêmes, étant admis qu'ils pourraient s'être rassemblés pour le seul plaisir de vivre ensemble » (*Ethique à Eudème*, 1242a9)

« Un homme est par nature un animal politique. C'est pourquoi, même quand ils n'ont pas besoin de l'aide des autres, les hommes n'en désirent pas moins vivre ensemble » (*Les Politiques*, 1278b19-20)

Mais très vite, Aristote en venait aux Valeurs que constituent les lois comme garantie de ce « vivre ensemble » : « C'est dans les lois que doit résider l'autorité souveraine, dans les lois correctement établies » (*Les Politiques*, III,11).

Et poursuivant cette idée, nous pourrions définir aujourd'hui la République comme une société politique où l'autorité s'exerce par la loi sur des individus libres et égaux, ce qui n'était pas le cas de la cité antique. Or, on ne peut que constater l'écart au sein de la société entre les principes, la compréhension et l'appropriation de ce que représente la République. A l'heure où la France se cherche un nouvel élan, où les populations ne se reconnaissent plus dans l'organisation de notre pays, où tout est remis en question, où la parole de celui qui crie le plus fort ou développe la polémique vive sur les réseaux sociaux pour faire le « buzz », prend le pas sur la réflexion et l'analyse, il est urgent d'affirmer et défendre le bien le plus cher du vivre ensemble, nous voulons parler de la République.

Liberté, Egalité, Fraternité, notre jeune devise à l'échelle du temps et de ses fluctuations historiques, serait-elle menacée par la peur ou l'ignorance lorsque toutes les communes de France ne l'arborent pas ou, pire encore, certains élus de la République s'arrogent le droit de l'émasculer obligeant le représentant de l'Etat, le préfet en l'occurrence, de devoir intervenir pour rappeler à ces représentants de la République leur devoir ?

La démocratie serait-elle à ce point menacée ou ignorée de nos élites alors que les discours des Présidents de la République mettent en avant la laïcité comme pilier de notre démocratie, de notre vivre ensemble à la française ?

Défendre nos valeurs, en commençant par la démocratie et la République, est fondamentale. L'Education Nationale a une place prépondérante dans cette construction. Elle est à ce titre un levier au sens de l'éveil et de la mise en sens des jeunes citoyens en devenir. Ce n'est pas anodin si le ministère, en créant le carré régalien¹, a positionné dans son premier carré « les valeurs de la République » auquel il convient, à notre sens, de rajouter le terme de « française », non pas par égocentrisme national mais pour identifier notre modèle républicain dans la pluralité des constructions de républiques à l'échelon mondial.

Cette mission auprès de la jeunesse ne peut pas obérer le travail de tous, décideur ou simple citoyen, sur ce sujet fondamental. L'ensemble de notre société est concerné et se doit d'être actif. Pour cela, il faut comprendre et avec un cap, sinon être guidé en liberté.

Lorsque l'on reçoit une décoration, nous sommes flattés de la reconnaissance de l'acte fait. Notre égo est mis en avant. Néanmoins, recevoir une distinction ne doit être que la représentation et le moteur d'un engagement et de l'exemplarité que symbolise cette dernière. La Femme, l'Homme doit en être conscient et agir au sein de la société.

C'est dans cet esprit que les différents Ordres nationaux et ministériels du Morbihan ont choisi de se réunir, sous le pilotage et avec l'expérience des anciens auditeurs de l'IHEDN – Bretagne Occidentale, pour travailler ensemble sur le thème des « Valeurs de la République Française ».

A partir d'une idée et de la volonté de quelques-uns, Légion d'Honneur, Ordre National du Mérite, Ordre des Palmes Académiques, Ordre du Mérite Agricole, Ordre de la Jeunesse - des Sports et de l'Engagement Associatif, Souvenir Français ont souhaité lancer une étude sur ce thème. Le fruit de ce travail croisé a vocation à alimenter en propositions nos Ordres, nos décideurs et représentants de l'Etat du département et, soyons ambitieux, nos ministères de tutelle. Issu de l'ensemble du territoire national, dans une dynamique plurielle de ses membres, cette démarche est l'occasion de dynamiser chaque section départementale en transversalité.

Démarche originale aussi car, si les sections ont l'habitude d'effectuer des actions locales, il n'est pas de coutume de réaliser des travaux partagés, encore moins de produire un travail commun respectant l'intégrité et l'indépendance de chaque Ordre.

Nous avons réuni les pilotes des Ordres des différentes sections départementales complétés par le Souvenir Français. Nous souhaitons et avons réussi à partager nos réflexions, nos idées, dans le respect de nos différences, pour l'intérêt de tous.

Les premières réunions ont permis de se connaître et de construire une confiance réciproque, préalable à tout travail partagé. A suivi l'appropriation de la thématique et la méthodologie de travail.

¹ <https://www.education.gouv.fr/un-carre-regalien-dans-chaque-academie-326017>

Le principe mis en place dans les différentes associations régionales de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale) sert d'exemple de fonctionnement et de méthode : *le territoire est découpé en associations régionales (AR) autonomes. Le siège propose chaque année un sujet national dont la synthèse est transmise au premier ministre (dont dépend directement cette institution). Chaque AR s'organise pour élaborer un rapport de 15 à 18 pages maximum.*

Les échanges ont permis à chaque groupe de retenir la thématique phare qu'il souhaitait approfondir. Il a ainsi été retenu que :

- La SMLH (Société des Membres de la Légion d'Honneur) souhaite s'investir dans ***l'exemplarité***
- L'ONM (Section Morbihannaise de l'Ordre National du Mérite) retient la ***citoyenneté***
- L'AMOPA (Comité Consultatif Départemental de l'Association des Membres des Palmes Académiques) retient ***l'engagement***
- L'AMOMA (Section Morbihannaise de l'Association des Membres du Mérite Agricole) retient la ***transmission***
- La JSEA (Section Morbihannaise de la Fédération Nationale des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif) retient le ***bénévolat***
- Le Souvenir Français propose ***l'éducation***

Enfin, l'ensemble des Ordres a estimé pertinent de conserver la thématique de la ***solidarité***, initialement retenue par la FNMMHM (Section Morbihannaise de la Fédération Nationale du Mérite Maritime et de la Médaille d'Honneur des Marins) qui n'a pas souhaité poursuivre l'aventure avec le groupe. Enfin, plusieurs entrepreneurs issus de différents Ordres nous ont fait l'amitié de réfléchir sur la ***contribution de l'entreprise*** aux valeurs de la République Française.

Ce document est le fruit de ce travail croisé, une écriture à plusieurs plumes. La volonté des rédacteurs n'est pas de concurrencer quelques « Think-Tank » ou autres officines, mais d'émettre un avis et quelques pistes de réflexions sur le sujet. Sa richesse réside en sa construction propre, réussir à construire une transversalité acceptée, souple et sans contrainte autre que celle que nous choisissons ensemble.

Il permet de proposer au lecteur qui souhaite se l'approprier un document présentant chaque Ordre (son but, ses missions), car nous nous sommes aperçus que leurs connaissances relèvent d'un champ allant de la méconnaissance au phantasme en passant par nombre de chemins possibles, et le travail de réflexion mené selon les thématiques retenues et mentionnées ci-dessus.

Et, pour conclure cet avant-propos sur le vivre ensemble aristotélécien, remis à l'honneur par la président Léopold Sédar Senghor, nous citerons ce vers du poète-président dont il avait fait sa ligne de conduite :

« Comment vivre sinon dans l'Autre, au fil de l'Autre ? »



IHEDN

Institut de Hautes Etudes de Défense Nationale

Héritier du Collège des Hautes Etudes de Défense Nationale institué par décret du 14 août 1936, l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, fondé en octobre 1936, est un établissement public administratif d'expertise et de sensibilisation en matière de Défense, placé depuis 1979 sous la tutelle directe du Premier Ministre qui ouvre chaque année la session nationale de l'Institut.

Ouvert aux civils comme aux militaires, aux fonctionnaires comme aux personnes émanant du privé et veillant à la mixité, l'IHEDN a pour but de développer et promouvoir l'esprit et la culture de défense et de sécurité dans la nation et d'offrir à chacun de ses membres un cadre de réflexion, de formation, d'information sur les enjeux géostratégiques, et de propositions sur les questions de défense d'armement et d'économie, de veille sur la cyberdéfense et de promotion de la culture et de la langue française dans le monde.

Depuis la suspension du service national, les associations se sont fixées pour objectif de participer au renforcement du lien « Défense-Nation dans le cadre des trinômes académiques et à la création de classes cyber et défense globale dans les lycées comme à celle des cadets de la sécurité dès le collège. Nombre d'auditeurs participent aux « Réserves ». Ils peuvent remplir des fonctions de conseillers de défense au niveau des régions comme des ministères. Ils collaborent dans le domaine de l'intelligence économique aux réflexions du Haut responsable à l'intelligence économique et de manière cohérente aux actions des préfets de région sur tout le territoire métropolitain et ultramarin.

Ils contribuent ainsi à la réflexion sur l'esprit de défense et les valeurs sur lesquelles ils s'appuient et apportent leur concours à l'IHEDN pour l'accomplissement de ses missions. Ils développent un grand nombre d'initiatives au service de la défense globale de la France. Ce sont des relais d'opinion dans les secteurs où ils exercent leurs compétences.

L'IHEDN travaille en lien étroit avec le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDNS) qui dépend également du Premier Ministre.



Historique

La Légion d'Honneur, institution honorifique bicentenaire constitue un repère essentiel dans la société française.

En 1802, c'est bien l'excellence et le mérite que voulait récompenser le 1er Consul Bonaparte, dans la lignée des Ordres royaux abolis par la révolution, afin de distinguer les plus méritants en créant l'Ordre de la Légion d' Honneur.

« Il faut, disait-il, un ordre qui soit le signe de la vertu, de l'honneur et de l'héroïsme, une distinction qui serve à la fois la bravoure militaire et le service civil. Car, si l'on distinguait les civils et les militaires, on établirait deux ordres, alors qu'il n'y a qu'une Nation ».

Si elle a majoritairement récompensé jusqu'à la fin des conflits du 20^{ème} siècle, celles et ceux qui se sont battus pour la France, la Légion d'Honneur s'est toujours fait le reflet de la société, et il faut noter que la première remise d'insignes par Napoléon, le 15 juillet 1804, a honoré des civils.

Elle a accompagné son évolution au fil des décennies, ouvrant ses rangs aux femmes, aux nouvelles activités de l'économie ainsi qu'à des catégories plus modestes.

Des villes ont été décorées de la Légion d'Honneur et les premières attributions ont eu lieu pendant la guerre des Cent-Jours de 1815, puis sous le Second Empire, la III^{ème} République, et enfin à la suite de chacune des deux dernières guerres mondiales. Ainsi une ville comme Lorient, ville martyre, fut décorée, à l'issue de ce dernier conflit à l'instar de 26 autres villes françaises.

Des écoles militaires prestigieuses comme Saint-Cyr Coëtquidan et l'école des fusiliers marins de Lorient-Lanester furent aussi distinguées.

Comme l'a voulu son fondateur, la Légion d'Honneur continue de récompenser des mérites éminents de citoyennes et de citoyens de toutes conditions sous le signe de l'honneur et de la fidélité.

La Légion d'Honneur est la plus haute des distinctions nationales et compte actuellement 90 000 décorés. Le plus remarquable est peut-être que le PRESTIGE qui, dès l'origine, l'a

accompagné, lui a permis de survivre à toutes les crises, à tous les drames et à tous les régimes que la France a connu depuis plus de deux siècles.

Pour conclure sur la Légion d'Honneur, on pourrait citer un ancien président de la République, grand maître de l'ordre de la Légion d'Honneur, es-qualité. Dans la préface d'un livre présentant la Légion d'Honneur, le président Chirac écrivait notamment :

« Une croix blanche, suspendue à un ruban rouge qui rassemble toutes celles et tous ceux dont les services éminents font la fierté de la France, Une croix blanche et son ruban rouge qui désignent l'excellence au service du Pays.

Une petite croix au ruban rouge dont la résonance est universelle car elle distingue son élite de femmes et d'hommes qui, par leur courage, leur intelligence, leur dévouement et leur générosité, bâtissent jour après jour et chacun dans leur domaine, l'avenir de la France. »

La Légion d'Honneur et les Valeurs de la République Française

L'Exemplarité

Valeur d'exemple, pourquoi et comment ?

La Légion d'Honneur voulue par Napoléon 1^{er} reconnaît celui ou celle qui est distingué pour ses mérites ou actions remarquables. Cette haute distinction engage la personne qui la reçoit. Afin de coordonner les actions pouvant être portées par ses membres, les promus peuvent se regrouper au sein de l'Ordre National de la Légion d'Honneur dont la vocation première est de faire rayonner par des actions les valeurs qu'elle porte.

Afin de remplir sa mission de façon efficiente, l'Ordre dispose dans chaque département d'une section, la SMLH (Société des Membres de la Légion d'Honneur). C'est au sein de chaque section que s'organise la dynamique sur les territoires et le rayonnement vers les jeunes prioritairement.

Dans le cadre des travaux menés, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la SLMH n'est pas la Légion d'Honneur mais qu'elle en est, en quelque sorte, le « bras armé » regroupant la moitié de l'ensemble des légionnaires.

Dans le cadre de la réflexion sur les Valeurs de la République Française, la SMLH, section de Lorient, a choisi de mener une réflexion sur le respect des Valeurs de la République avec pour thème :

« L'exemplarité de la Légion d'Honneur, pourquoi et comment ? »

Nous souhaitons relever, en introduction, que les valeurs de la République ne sont jamais que les héritières des valeurs des régimes antérieurs qui ont précédé et suivi la création de la Légion d'Honneur par Napoléon 1^{er}. Ce dernier avait d'ailleurs tenu à créer un Ordre pour marquer la continuité avec les « bons côtés » des régimes précédents (Ordre de Saint Louis etc. ...). La République a eu le mérite de « constitutionnaliser » ces valeurs.

L'exercice que nous nous sommes assignés ici n'est pas simple. En effet, nous nous devons d'éviter les travers liés à l'exemplarité comme celui qui consisterait à « se donner en exemple ». Ce serait tout le contraire de l'objectif recherché.

Répondre à la question du « pourquoi ? » est relativement aisé. Quant à la réponse à la question du « comment ? » c'est une autre affaire !

I - En quoi la Légion d'Honneur est -t-elle « exemplarité » ?

C'est l'État, en ce qu'il représente la société, qui, par le biais de la Grande Chancellerie dont c'est la prérogative, repère un certain nombre de parcours, aussi divers soient-ils, parce qu'il

les juge dignes d'intérêt et susceptibles d'être donnés en exemple : *Ce qui a valeur d'exemple ce n'est pas, au premier chef, le récipiendaire lui-même mais bien ce qu'il a accompli.*

D'où l'intérêt du cérémonial de réception qui est notamment l'occasion pour le parrain choisi de revenir sur les mérites du récipiendaire auprès d'un public plus ou moins large. Il faut néanmoins distinguer deux cas de figure :

- La remise à titre posthume : l'acte exemplaire accompli, le sacrifice suprême conscient ou non, résultat d'un engagement particulier au service de ses concitoyens ou plus généralement de l'État qui les représente (le peuple par le peuple, pour le peuple), paraît évident
- La remise des insignes de l'ordre du vivant du récipiendaire : dans ce cas, la confusion au sujet de l'exemplarité est possible pour le commun des mortels. En effet pour un récipiendaire, le fait d'avoir été exemplaire un jour ou sur la durée d'une période plus ou moins longue n'implique pas d'être exceptionnel au quotidien. Or, chez nos concitoyens, l'exigence d'absolu est telle qu'elle peut, notamment en considérant la personne décorée plus que ses actions passées, leur bénéfice pour la société ou l'État ou encore leur rayonnement au profit de la Nation, susciter incompréhensions, jalousies, rejets

Pour mémoire : la Légion d'Honneur est *décernée au nom du Chef de l'Etat aux personnes émérites pour les services rendus à la Nation.*

Nous avons rappelé que la Légion d'Honneur n'était pas un dû au prétexte qu'on aurait rempli telle ou telle mission ou réalisé tel ou tel exploit. Rappelons-nous, s'il était nécessaire de le faire *qu'on ne demande pas la Légion d'Honneur, on la reçoit.*

Le récipiendaire est généralement « proposé » par un *tiers* qui estime que son parcours mérite cette haute distinction qui peut être :

- Les ministres qui commentent et relaient vers le Premier Ministre puis la chancellerie les dossiers que leur sont adressés
- Leurs administrations ou les responsables de l'État
- Les représentants professionnels ou de la société civile (députés, maires, sénateurs, syndicats, etc...), ou encore, indépendant du gouvernement en place
- Enfin, « l'initiative citoyenne » : 50 signatures pour une proposition d'une personne reconnue comme méritante

Être titulaire de la Légion d'Honneur est certes un honneur. C'est aussi une invitation à servir le rayonnement de l'Ordre et, si possible, à s'engager activement quelle qu'en soit la forme.

Ce qui précède peut parfaitement être expliqué en différentes occasions, car si la Légion d'Honneur est la distinction la plus connue, elle n'est pas pour autant très bien connue ... en particulier dans sa fonction de service.

II – Comment mettre l'exemplarité de la Légion d'Honneur à la portée du grand public?

Notons d'abord que l'on entend souvent dire un peu tout et son contraire au sujet de la Légion d'Honneur ; juste deux exemples :

- *La Légion d'Honneur n'est remise qu'aux militaires* : Ils sont peut-être plus nombreux de par leur état, c'est un fait. Mais il convient de rappeler que dès l'origine, Napoléon avait fait le choix de donner à des civils la possibilité de la recevoir
- *Il ne faudrait pas la remettre aux sportifs ou vedettes du show-biz* : on peut le voir comme cela et aussi sous un autre angle. On peut aussi répondre que, dans ces cas-là, ce n'est pas leur trajectoire personnelle qui est honorée mais la manière dont ils ont servi l'image de la France. Ils contribuent ainsi au rayonnement de notre pays.

Recevoir la Légion d'Honneur doit s'expliquer et doit engager. Revenons à l'exemplarité, ce qu'il convient de retenir :

1. S'il ne doit pas *se donner* en exemple, le légionnaire doit cependant se comporter de manière exemplaire car c'est bien lui qui véhicule dans la société l'image de cette institution prestigieuse qu'est la Légion d'Honneur
2. Son dossier de proposition est systématiquement annulé en cas d'existence d'un casier judiciaire
3. Sa décoration et son appartenance à l'Ordre peuvent lui être retirés en cas de manquement grave à l'éthique ou à l'honneur et bien sûr en cas de crimes et délits. On relèvera aussi que certains comportements répréhensibles peuvent donner lieu au retrait de l'Ordre. Dans ce cas, le titulaire en cause devient un « contre-exemple » pour tous, pour l'Ordre et surtout pour lui-même...
4. Rappelons que recevoir la Légion d'Honneur autorise son titulaire à porter le ruban rouge significatif. C'est pour lui et pour l'Ordre, un « appel » très important à communiquer. En s'identifiant ainsi, il offre la possibilité à tout un chacun d'échanger sur ce sujet. Il est une « porte ouverte » pour expliquer ce que représente l'exemplarité de la Légion d'Honneur, aux jeunes comme à tous
5. Sans doute et malheureusement, c'est lorsque la décoration est remise « post mortem » que l'exemplarité prend toute sa dimension. S'il fallait nous le rappeler, nous avons tous en mémoire la cérémonie en hommage à Samuel Paty, ce professeur d'histoire-géographie qui voulait expliquer, démystifier

On peut aussi songer à ces héros qui, pendant la seconde guerre mondiale, se sont engagés jusqu'au sacrifice. Ceux qu'on appelle « les héros de la Résistance », que plusieurs séries de timbres émis par la République ont mis en exergue. Comme le souligne dans son titre le récent ouvrage de l'historien Stéphane Simonnet, *Ils ont choisi la mort plutôt que le déshonneur...*

Et au journaliste qui lui demande : « *Vos personnages sont morts pour l'honneur, pour sauver les autres ou pour ne pas trahir. A part leur fin tragique, ont-ils un autre point commun ?* », Stéphane Simonnet répond sans hésiter : « **L'engagement** ».

Ce don de soi est mis en lumière dans une cérémonie particulière. La raison en est qu'il n'y a plus précisément **que l'exemple** à méditer et que les circonstances font qu'un tel évènement revêt un retentissement médiatique important.

Ce qui, en définitive, est demandé au légionnaire est simple : diffuser autour de lui l'importance des valeurs de la République dont le respect est une absolue nécessité pour que, précisément, puisse vivre sereinement cette République. Il nous appartient aussi de transmettre ces valeurs au quotidien.

C'est pourquoi, il semble que l'un des meilleurs moyens de faire connaître l'exemplarité de la Légion d'Honneur serait d'aborder le sujet des Valeurs de la République Française en organisant des interventions auprès du monde scolaire ou universitaire, voire d'autres instances, pour expliquer plus amplement ce qu'est la Légion d'Honneur et, à cette occasion, d'aborder le sujet de l'exemplarité.

L'idée serait de faire émerger, par le témoignage concret d'un légionnaire dont le parcours l'a conduit à être honoré par l'État, auprès des jeunes une lumière, un champ des possibles : *et pourquoi pas moi aussi un jour*, car rien n'est écrit d'avance...

Presque tous les parcours récompensés par la Légion d'Honneur et pouvant servir d'exemples ont été effectués dans le strict respect des valeurs de la République.

III - L'exemplarité par une action citoyenne permanente sur le terrain

La **Société des Membres de la Légion d'honneur (SMLH)** se fixe trois missions qui correspondent parfaitement à l'idée fondatrice formulée lors de sa création en 1921 et à ses ambitions :

- Concourir au prestige de l'ordre national de la Légion d'honneur et contribuer au rayonnement des valeurs et de la culture de la France sur le territoire national comme à l'étranger
- Promouvoir, dans la société française, les valeurs incarnées par la Légion d'Honneur et contribuer au développement de l'esprit civique et patriotique, notamment par des actions éducatives auprès de la jeunesse
- Participer à des activités ou des actions de solidarité nationale tout en renforçant les liens d'entraide entre les membres

Cet ordre prestigieux conserve une légitimité toujours actuelle car pour les civils comme pour les militaires, être décoré de la Légion d'Honneur est considéré comme l'expression de la reconnaissance de la Nation à ceux qui lui ont rendu des services civils ou militaires éminents.

Sous cette bannière, la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire et ouverte sur la société, telle que nous la connaissons aujourd'hui mais aussi en anticipant sur son évolution future et le risque probable d'affaiblissement du lien social. Cette ambition porte tout naturellement la SMLH à s'investir, parmi d'autres acteurs, au profit de la Jeunesse de notre pays et à s'intéresser à l'éducation des futurs citoyens. Puisant dans la richesse des actions initiées et conduites par les sections, la SMLH propose d'ériger en « causes nationales de la SMLH » plusieurs activités dans lesquelles les légionnaires ont à la fois les compétences et la légitimité pour apporter, par leur engagement personnel, une valeur ajoutée spécifique et qui sont de nature à donner corps à l'ambition de placer la Légion d'Honneur au cœur de la Nation.

En premier lieu la Fondation *Un Avenir Ensemble*, reconnue d'Utilité Publique et présidée par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, agit pour la mobilité sociale de notre pays en proposant aux décorés de la nation (Légion d'honneur, Médaille militaire, Ordre National du Mérite) et les salariés d'entreprise de parrainer des élèves méritants et motivés. Ces élèves en situation socio-économique fragile sont suivis de la Seconde jusqu'à leur insertion dans la

vie professionnelle, associant contributions financières et programmes d'actions personnalisés de la part de la Fondation.

Cette démarche encourage l'ouverture socio-culturelle et contribue à restaurer la promesse républicaine d'une égalité des chances pour tous.

Plus de 1 000 filleuls sont aujourd'hui accompagnés par la Fondation grâce aux partenariats avec 175 lycées répartis sur toute la France. Un parrainage dure en moyenne 5 ans. Plus de 60% des filleuls soutenus par la Fondation atteignent un niveau BAC+5 et débutent leur carrière avec un statut de cadre.

Par ailleurs, la Société des Membres de la Légion d'Honneur a créé deux prix destinés à récompenser des actions ou des œuvres qui portent haut ses valeurs de solidarité et d'entraide. Le prix baptisé ***L'Honneur en action*** récompense des actions de solidarité.

Chaque année est ainsi distinguée une œuvre marquante qui promeut l'honneur et la générosité, des valeurs universelles et intemporelles qui font sens pour la SMLH, engagée depuis un siècle sur les terrains de la solidarité intergénérationnelle, du renforcement du lien social sous toutes ses formes et de la transmission de l'Histoire de notre pays, de ses valeurs et de sa culture. C'est donc autour d'une ambition commune que gravitent l'association, ses sociétaires et les œuvres sélectionnées : faire battre le cœur de la Nation.

Enfin, la SMLH apporte son *soutien aux candidats à la naturalisation*.

Les sociétaires de la Société des membres de la Légion d'Honneur aident les candidats à la naturalisation à préparer leur examen, à travers des conférences suivies de débats et surtout de questionnaires d'évaluation des connaissances acquises lors de ces conférences, qui leur permettent de répondre aux exigences de connaissances indispensables à leur future naturalisation.

De fait, **les membres de la SMLH s'investissent sur le terrain**. Nos adhérentes et adhérents sont animés par l'envie de transmettre leurs connaissances et leurs expériences à tous ceux qui veulent acquérir les fondamentaux de la citoyenneté et partager les valeurs républicaines. Souvent volontaires, ils sont aussi sollicités par les acteurs publics (préfets, maires) pour contribuer à cette mission plus large d'insertion à travers un large spectre d'actions (formation des adultes-relais, agissant dans les quartiers prioritaires, etc.).

Outre les formations dispensées dans le cadre du cursus permettant à des étrangers d'acquérir la nationalité française, nos membres s'investissent sur le terrain, en organisant par exemple des spectacles ou des manifestations sportives destinés à promouvoir les talents de jeunes issus des quartiers sensibles.

IV - Synthèse

L'attribution de la Légion d'Honneur est un acte exceptionnel. Seuls 90 000 légionnaires environ sont recensés en France. Il s'agit de la plus haute distinction honorifique et décoration de la République française, voulue par Napoléon 1^{er}, au début pour honorer ses soldats les plus méritants.

Depuis, cette attribution concerne aussi le monde civil.

La marque distinctive de cette appartenance se caractérise par un ruban rouge sur le devant du revers de la veste. Ce ruban indique donc, discrètement mais clairement, à tout citoyen que cet homme (ou cette femme), reçoit les honneurs de la République Française car il a été proposé, suite à une action particulièrement valorisante, qui a désormais valeur d'exemple.

Cette exemplarité est un devoir et elle n'est pas réservée à une élite, ou une caste privilégiée. Chacun peut un jour la recevoir soit après un acte de courage particulier, soit par un comportement ou la responsabilité d'une activité qui met à l'honneur notre nation.

Détenir la Légion d'Honneur impose de conserver un comportement non répréhensible, devant les lois de la République car elle peut être alors retirée. Mais il faut considérer que dans les autres cas, le légionnaire le reste à vie et conserve cette distinction même après son décès.

Aucun descendant n'a le droit de la porter en mémoire de son aïeul. C'est un honneur lié à la personne qui reçoit cette distinction et uniquement en liaison avec son parcours personnel.

C'est pourquoi, il est suggéré de porter à la connaissance des Jeunes, dans le cursus scolaire, des exemples de Légionnaire, afin qu'ils puissent s'identifier et se dire :

« Pourquoi pas moi, un jour ? »

Il s'agirait bien là de démontrer par des parcours différenciés des actions notables ou des prises de décision en rapport certes avec sa responsabilité personnelle, mais surtout à sa personnalité et son caractère, qu'un citoyen a pu un jour être remarqué par la République qui l'honore.

Défendre et promouvoir les Valeurs de la République Française, telle est au quotidien et sur le terrain la mission que les titulaires de la Légion d'Honneur s'assignent en permanence, loin de la simple glorification d'avoir été honorés par une distinction si prestigieuse soit-elle. La mériter c'est aussi s'investir pour la défense de ces Valeurs.



Historique

L'Ordre National du Mérite a été créé par le général de Gaulle le 3 décembre 1963 dans le but de revaloriser l'ensemble des décorations françaises. En tant que second Ordre national après la Légion d'Honneur, l'Ordre National du Mérite est destiné à récompenser les « mérites distingués » de citoyens. Il harmonise ainsi le système des décorations françaises.

C'est le 27 juillet 1972 qu'est créée à Paris la « société d'entraide des membres de l'Ordre National du Mérite », qui devient en 1977 l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite – ANMONM. Le siège de l'association se situe aux Invalides à Paris.

Loin de passer pour une loi de 1901, comme les autres, elle a pour but de rassembler le maximum de membres du second ordre national afin de cultiver dans notre société et surtout parmi la jeunesse des valeurs humanistes et altruistes, principes fondateurs de notre République : honneur, civisme, entraide, mémoire.

Ces valeurs placent pleinement l'ANMONM au service d'une société marquée par des tendances contraires telles que : individualisme, volatilité, consumérisme, désorientation. L'ANMONM a pour devise :

Honneur-Solidarité-Mémoire

L'homme est au cœur du dispositif. Grâce à la diversité socioprofessionnelle et aux compétences de ses membres, l'ANMONM agit en soutien à plusieurs grands dossiers nationaux : l'éducation, la citoyenneté, le souvenir, la solidarité. Elle agit également pour ses membres répartis en 103 sections en métropole et ultra marines et 39 à l'étranger.

C'est ainsi qu'elle justifie pleinement sa présence, tout en faisant force de propositions, dans l'étude conduite par l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale) sur « la renaissance nécessaire des Valeurs de la République Française » dans notre société des années 2000.

Pour cela, plusieurs outils sont à sa disposition. Au niveau national, l'ANMONM a signé plusieurs conventions de partenariat qui ciblent en particulier les jeunes : ministère de l'éducation nationale, SMV (Service Militaire Volontaire), FNSPF (Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France) au profit des Jeunes Sapeurs-Pompiers, SNU (Service National

Universel), ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Veuves de Guerre), etc..., qu'il convient de mettre en œuvre dans les différentes sections avec :

- La commission civisme et engagement citoyen,
- La commission mémoire et initiative mémorielle,
- La commission éducation citoyenne,
- La commission solidarité, pour ne citer que les principales.

En s'investissant dans l'étude sur « la renaissance des valeurs de la République », l'ANMOMN56 affiche haut l'unité auprès des autres associations membres du groupe de travail, tout en mettant en œuvre la richesse de ses réflexions et la compétence de ses membres.

Les Valeurs de la République Française

La Citoyenneté

Être citoyen aujourd'hui... et demain

La citoyenneté est l'association d'Hommes libres dans un espace citoyen à dimension égalitaire. Le suffrage universel en constitue à la fois, le symbole et la pratique électorale, soudés par un sentiment national, censé transcender les intérêts particuliers, réguler les inévitables inégalités et les conflits internes comme cela s'est produit dans les moments forts de notre histoire.

Quelle est la place de la citoyenneté dans les Valeurs de la République ? Répondre à cette question est fondamentale pour tendre vers un avenir auquel tout citoyen de demain aspire.

I - La citoyenneté actuelle

La citoyenneté, telle que nous la connaissons n'a pas été acquise sans lutte. De la Grèce Antique à nos jours, sa vie n'a pas été un long fleuve tranquille. Elle s'exerce aujourd'hui dans le cadre de l'Etat-nation et est souvent menacée par des comportements relevant de l'incivilité mais aussi par l'intolérance, la radicalisation, la remise en cause de la laïcité qui a mené à l'odieux : l'assassinat d'un enseignant, Samuel Paty, dans une attaque terroriste islamiste perpétrée le 16 octobre 2020.

Et l'on sait que la désorganisation de certains quartiers, dépouillés progressivement de leurs encadrements traditionnels, est une menace d'en faire des zones de non-droit propices à toutes les violences, notamment contre les femmes.

II - Pour aujourd'hui et pour demain

Il s'agit avant tout de renforcer ce qui existe car une réforme conduite avec fermeté est toujours préférable, du moins dans un premier temps, à des actions plus radicales qui risquent de briser la cohésion du corps social.

On voit que citoyenneté et civilité ont des points communs, en particulier la vie dans l'espace public opposé à l'espace privé. La culture citoyenne, naguère assez facile à appréhender avec un corpus de droits et de devoirs bien définis, est devenue aujourd'hui multidimensionnelle, source de contradictions qui souvent déconcertent le citoyen, font obstacle à sa participation active à l'animation de la vie collective dans la Cité et le conforte dans une prudente abstention, attitude passive du spectateur de l'action civique.

La citoyenneté, telle que nous la concevons, n'a pourtant pas été acquise sans lutte et n'est pas assurée d'une pérennité qui garantirait à vie une liberté qui n'est l'apanage que d'une faible moitié de l'humanité.

A cet égard l'éducation qui doit devenir une priorité nationale, car c'est elle qui, parfois hélas en se substituant aux parents, doit promouvoir ces Valeurs de la République auxquelles le corps enseignant dans son ensemble est tant attaché, soutenu dans ces démarches par l'instauration auprès de chaque Rectorat d'un « carré régalien » prônant en premier lieu les Valeurs de la République et se concentrant dans ses autres items à la violence, au harcèlement et à la radicalisation. C'est la réaction salutaire envers la jeunesse.

Il est en effet vital dans l'immédiat de se saisir des problèmes sans différer les solutions mêmes douloureuses, si l'on ne veut pas qu'ils deviennent insurmontables et ne se règlent que de la pire des manières, à commencer par celui qui est le plus urgent car il n'aura d'effets qu'à long terme, l'éducation qui doit devenir une priorité nationale. L'école républicaine a su dans le passé s'imposer contre un modèle concurrent avec lequel elle a su et pu, non sans difficulté certes, trouver un modus vivendi acceptable par tous, réussissant, non sans peine, à séparer l'espace public, neutre, de l'espace privé, domaine des libertés individuelles.

Elle doit aujourd'hui faire face à une autre concurrence, plus radicale que la précédente, allant jusqu'au meurtre de ceux qui prônent, enseignent et transmettent la tolérance. Rester intransigeant sur ce principe fondateur de laïcité et ferme sur la citoyenneté à l'école, à tous les niveaux, mais en inculquant, dès l'enfance, les bases de la citoyenneté, ces principes doivent être les lignes d'action que les gouvernants doivent imposer et s'imposer à eux-mêmes.

Dans cette perspective, les enseignants sont en première ligne. Il est urgent de reprendre le problème à la base et de leur donner les moyens légaux et moraux de remplir une mission devenue difficile et qui risque à terme, de devenir impossible, tant les méthodes un peu trop douces des apprentissages ont affaibli les relations hiérarchiques traditionnelles et viennent buter sur le mur des réalités. Notre pays a toujours su trouver dans les profondeurs de son peuple l'intelligence et les ressources pour surmonter les crises générées par l'évolution du monde et des sociétés. Sachons lui faire confiance pour résister aux forces dissolvantes du présent et à la jeune génération pour assurer la pérennité de nos valeurs fondamentales.

Faisons confiance à la jeunesse, respectons et favorisons les talents intellectuels, artistiques et manuels de nos jeunes. Encourageons les tendances altruistes des meilleurs d'entre eux qui les poussent vers les autres et qui sont la garantie d'une vie sociale épanouie.



Historique

Les Palmes Académiques, ont été instituées par Napoléon 1er en 1808 pour honorer les membres de l'Université (englobant alors les lycées) avec trois grades : les titulaires, les officiers de l'Université et les officiers des Académies. Les modalités de leur attribution ont été étendues en 1866 à des personnes non enseignantes ayant rendu des services éminents à l'éducation ; elles deviennent une décoration.

C'est Napoléon III qui, à l'initiative de son ministre Victor Duruy, fait des Palmes académiques une décoration officielle qui pourrait être attribuée à des non-enseignants n'appartenant pas au monde universitaire mais ayant rendu, par leur action, des services signalés à l'éducation.

Enfin, le décret du 4 octobre 1955 signé par le président René Coty a institué l'Ordre des Palmes Académiques.

Cet ordre rayonne en France et dans le monde. Ses membres sont regroupés depuis 1962 au sein d'une association (AMOPA : Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques), placé sous le haut patronage du Président de la République et du Ministère de l'Education Nationale. Elle compte aujourd'hui 110 sections en France (métropole et DROM-COM) et une trentaine de sections à l'étranger.

Enfin, l'AMOPA attache une importance fondamentale au développement de la langue française dans le monde et à la diffusion des valeurs que porte la francophonie. Elle a conclu un partenariat avec la Cité Internationale de la Francophonie récemment créée à Villers-Cotterêts, la ville où en 1539 François 1^{er} avait pris l'édit imposant le français en lieu et place du latin dans les actes administratifs. L'AMOPA a demandé à tous ses membres de contribuer à une réflexion générale sur la défense de la langue française sur une période de trois ans scandée par ses congrès d'Avignon et du Touquet et son prochain congrès international qui se tiendra à Genève en mai 2023.

Mais la réflexion ne suffit pas, il faut un ENGAGEMENT EN ACTES.

L'AMOPA s'efforce de faire rayonner la culture française en organisant des concours destinés aux élèves de France et de l'étranger dans des domaines très divers : poésie, art, éloquence, histoire, géographie, et le plus récent qui rencontre un vif succès : Art et Mathématiques.

Elle soutient des projets de stage ou études-recherches en France et à l'étranger et organise aussi un acheminement permanent tout au long de l'année de livres dans les pays francophones grâce à l'opération DON DU LIVRE instaurée par l'AMOPA.

Quelques chiffres peuvent résumer cette action : en 37 ans, largement plus de 200 tonnes de livres (soit plus de 200 000 livres et manuels scolaires) ont été offerts, apportant aux futurs décideurs de tous les pays, dont certains dépourvus du matériel de la culture, la chance d'apprendre le français et de s'ouvrir au monde. Dans d'autres pays moins démunis, ils sont le gage de notre amitié et de notre fidélité. Il existe toujours un lieu où ils seront utiles et attendus et il ne faut jamais oublier que, même avec des moyens, il n'est pas toujours si facile de trouver des livres en français pour la jeunesse, même dans les pays francophiles comme la Bulgarie ou la Finlande! Des projets à destination de l'Ouzbékistan et de la Grèce sont en cours d'élaboration.

En 2022 le Don du livre a retenu les escales d'Aqaba en Jordanie, de l'AMOPA de La Réunion, de Cape Town en Afrique du Sud, de Libreville au Gabon, de Fortaleza au Brésil et de l'AMOPA de la Guadeloupe aux Antilles françaises.

L'AMOPA fait acheminer ces livres vers les destinations lointaines grâce à la "Mission Jeanne d'Arc" de la Marine nationale avec qui un précieux partenariat a été conclu.

C'est dire que l'engagement de l'AMOPA se veut universel pour la promotion et la diffusion de la langue française et des Valeurs de la République avec, au-delà même du triptyque républicain, un attachement tout particulier à la laïcité et à la solidarité.

L'Engagement au cœur de l'AMOPA

L'Engagement, une variable en mouvement

L'engagement nécessite un espace, des acteurs et des valeurs (ou repères) auxquels les personnes adhèrent par choix ou conviction. C'est un processus individuel dans un champ collectif plus ou moins partagé, très lié à son environnement et à son temps.

Il prend forme dans une société et dans une configuration historique propre. L'engagement n'a pas le même sens aujourd'hui, dans un monde où l'individualisme est omniprésent, que dans la période de l'après-guerre où l'engagement était lié à la médiation de collectifs d'appartenance qui n'était pas remis en cause : l'Etat, la patrie, les syndicats ou les religions. Dans les décennies 70-80, dans un contexte de mutation mondiale, sociologique et économique, on a pu constater un affaiblissement des valeurs portées par la société, des interrogations sur le rôle de la nation, une désaffiliation sociale, une montée de l'individualisation, une chute des appartenances partisans et du collectif, un affaiblissement des valeurs et des pratiques d'engagement.

Alors, l'engagement est-il mort ? La nation, la République, arrive-t-elle à s'adapter à la réalité d'un monde en mouvement toujours plus rapide, est-elle encore porteuse de valeurs pouvant donner envie de s'engager ? Tels sont les questions auxquelles l'AMOPA (Association des Membres des Palmes Académiques) souhaite réfléchir et apporter sa contribution dans le cadre de nos travaux sur les Valeurs de la République Française.

Est-ce un concept ou une réalité ? Les individus en général et les jeunes en particulier, s'engagent-ils encore et pour quoi ?

Des études récentes mettent en lumière que l'engagement en tant que valeur ne connaît pas d'affaiblissement. Ce sont en réalité les attentes des personnes qui évoluent ainsi que la disponibilité qu'ils souhaitent y consacrer. En ce sens, on constate soit un « zapping », soit une demande d'individualisation de l'engagement. La conséquence en est une diversification et une multiplication des formes d'engagement.

L'engagement pour la cause publique est réel. L'individu réagit du moment où il trouve un sens à son action qu'il inscrit dans le champ de ses propres valeurs avec une particularité : il n'y a pas de garantie de longévité et de stabilité de l'acte d'engagement.

Nous avons ainsi, des valeurs reconnues comme ayant du sens avec une stabilité de fond et un public beaucoup plus volatil et instable sur la forme. L'enjeu serait donc de remettre en synergie le socle de stabilité des valeurs portées par la République Française et l'individu « butineur ».

L'AMOPA, dans le cadre de ses missions et objectifs, contribue à mettre en sens les valeurs de la République Française. A la croisée des chemins entre l'Education Nationale et la société civile, elle se doit de porter, au-delà d'un regard bienveillant, son énergie pour trouver le lien entre les deux temporalités mentionnées ci-dessus. Mettre les personnes sur des trajectoires d'engagement, en faire comprendre le sens, en donner l'envie, tel pourrait être le cap de notre mission pour générer et développer les liens d'engagement avec les valeurs que nous portons toutes et tous.

L'Education Nationale s'est toujours adaptée pour intégrer dans ses programmes les valeurs de la République. Elle donne à l'enseignement une dimension civique et morale adaptée aux contextes politique et social de son temps. A chaque âge de la vie scolaire, se construit le vivre ensemble et la compréhension des symboles de la République.

L'Education Nationale répond à sa mission dans son cadre scolaire. Elle contribue pour partie à la compréhension des valeurs de notre République et cela se constate dans l'engagement des jeunes. Mais cela ne suffit pas à dynamiser l'engagement de toute une population. Il faut donc trouver d'autres ressorts de compréhension, de motivation et de lien pour ne pas dire de pérennisation. Car l'engagement est un acte qui coûte, il consiste étymologiquement à mettre en gage au moins une partie de sa liberté pour se mettre au service d'une cause.

Mais l'engagement passe moins aujourd'hui par les associations et les espaces institutionnels de participation – dont les syndicats et les partis politiques- que par l'espace public numérique, bref les réseaux sociaux.

Ce qui n'empêche pas les jeunes de s'inscrire dans des associations de loisir qui couvrent le sport comme des activités culturelles et d'autre part dans des associations de type altruiste (humanitaire, solidarité, environnement et écologie)

De fait, les jeunes préfèrent aux adhésions à des structures traditionnelles l'action plus directe de type protestataire. Leur première expérience politique n'est plus le vote mais le plus souvent une mobilisation spontanée, voire une manifestation et ce à proximité du lieu où ils habitent, font leurs études ou travaillent.

De militaire, politique ou religieux, l'engagement est sorti de l'embrigadement pour aller vers un choix de liberté qui permet de sortir de l'individualisme et du « confinement » ! pour aller vers l'Autre. A l'image de Senghor, chantre du « vivre ensemble », qui martèle : « *comment vivre sinon dans l'Autre au fil de l'Autre ?* »

Ce qui demeure du passé, c'est la **défense de valeurs**, celles renouvelées du passé ou celles d'aujourd'hui, Les terrains se sont déplacés mais la motivation reste la même : se mobiliser pour une cause.

C'est là un autre mode d'engagement mais tout aussi fort que l'adhésion des générations précédentes. La différence est dans la succession des micro-engagements à travers le volontariat (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la sécurité, service civique). La place des réseaux sociaux est prépondérante dans l'engagement des jeunes qui est devenu majoritairement un « cyber engagement » et s'est totalement détourné de l'engagement militant. Car les jeunes aujourd'hui ont, contrairement à ce beaucoup de leurs aînés pensent, soif de valeurs et un souci grandissant de l'**éthique**. De surcroît, ils aspirent à des lieux où ils puissent se trouver en **confiance**. Et de ce point de vue, ni les partis politiques, ni les

organisations syndicales, ni même les coordinations spontanées ne leur inspirent cette confiance, qui pour eux est un maître-mot.

Mais, en dépit du « zapping » ou engagement nomade que les réseaux favorisent, leur engagement reste tout aussi fort que le militantisme de leurs aînés. Il se fait aujourd'hui, même à travers les réseaux sociaux, avec la volonté de faire bouger plus le **territoire** où ils résident que la politique globale du pays. Le local prime sur le global avec un kaléidoscope de micro-engagements successifs sur un territoire donné.

Et sur ce territoire qui mobilise et amplifie l'engagement à proximité, ils savent œuvrer et parfois se battre pour une cause qu'ils sentent **juste**, dût-elle leur coûter.

Et si l'engagement est un acte qui coûte et consiste à s'engager au service d'une cause, quelle meilleure illustration que la belle devise de l'AMOPA : « **Servir et partager** » ?

Quelle plus belle mission pour faire des Valeurs de la République Française, un concept vivant intégré dans chaque individu, pour que chacun soit un citoyen à part entière. Et quelle plus belle mission que de participer soi-même à transmettre au quotidien ces valeurs de démocratie et de laïcité. Pour cela, il faut comprendre ce qu'est transmettre.

Le mot vient du latin *transmittere*, « envoyer au-delà, faire passer de l'autre côté, remettre », bref avoir une mission (*mittere*) consistant à être un passeur : passeur d'un message, passeur d'une tradition.

En droit français, on distingue la transmission à titre gratuit et la transmission à titre onéreux. La transmission des valeurs non marchandes, elle, ne peut être qu'un *don gratuit*, sachant que le savoir n'est vraiment utile que s'il est transmis. De même que la transmission du nom, la transmission du savoir est un acte de survivance à travers les autres mais aussi un acte de progrès qui permet d'avancer dans l'Histoire ou dans la connaissance.

De fait dans la transmission, il y a l'idée de passage, de quelque chose qu'on a reçu et qu'on passe à son tour. Être un passeur, c'est s'inscrire dans une continuité pour à la fois mener les autres à nous et nous-mêmes à eux. La transmission, ce n'est donc pas, comme on pourrait le penser, un acte unilatéral mais au contraire une rencontre entre deux univers qui désormais communiquent. En ce sens, la transmission devient une notion d'universalité et de postérité.

La transmission est donc non seulement un passage mais surtout un partage, non point le partage qui consiste à couper en deux une même chose mais au contraire le partage qui consiste à avoir une même chose en commun. Ainsi, la transmission est le lieu qui sert de dénominateur commun à ceux qui la partagent, en amont comme en aval. C'est faire de soi-même un lieu de passage, un vecteur dans une dynamique de devenir, puisqu'on ne peut transmettre qu'à partir de ce que l'on a reçu. La transmission est donc à la fois le contenu et le contenant, le message et le messager, le passage et le partage.

Dans notre société, les premiers transmetteurs sont les parents, ceux qui éduquent au quotidien, ceux qui transmettent à la fois savoir-faire et connaissances multiples. Ensuite, l'école va prendre le relais, car nous vivons dans une société où l'école existe et est obligatoire pour tous. On ne peut néanmoins pas tout exiger d'elle si l'on regarde la société et les individus dans leur globalité.

Transmettre. Voilà un mot qui, il y a quelques années, était passé de mode. Aux yeux de beaucoup, il sentait bon le conservatisme, la frilosité patrimoniale, en des temps de progrès, de nouveauté, depuis que les années 70 avaient célébré l'innovation et la rupture avec les générations précédentes.

La question de la transmission est à nouveau d'actualité dans la société, de façon concrète, à travers, par exemple, la valorisation du patrimoine en friche. Elle permet de donner un nouvel avenir à un site, le territoire sur lequel il est et à la population qui y vit. En se focalisant sur le local, le travail quotidien à transmettre permet de toucher le plus d'individus possible pour amener ceux que l'école ne reçoit pas, vers les Valeurs de la République. Donner un espoir aux individus pour que le plus grand nombre soient des citoyens à part entière, des acteurs, au sein de leur environnement, tel est l'idéal qui doit nous animer. C'est comme cela que notre engagement à transmettre les Valeurs de la République préservera notre modèle français et son triptyque : Laïcité – Démocratie – République.



Historique

A la fin du 19^{ème} siècle, Jules Méline, Ministre de l'Agriculture propose à Jules Grévy, Président de la République, la création de l'Ordre du Mérite Agricole, institué le 7 juillet 1883 et destiné à récompenser les femmes et les hommes ayant rendu des services marquants à l'agriculture.

Rappelant que la richesse nationale vient de l'agriculture, il constate que la « *population agricole est considérable et contribuent puissamment par leur travail au développement de la richesse publique* ». Il note qu'*un grand nombre d'agriculteurs, d'agronomes, de professeurs, de savants, le labeur est incessant, les dévouements nombreux et les récompenses rares.*

Le ministre fondateur ne doute pas que « cette institution, qui est conçue dans l'esprit démocratique le plus large, sera accueillie avec reconnaissance par l'agriculture française, qui verra une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement de la République et un encouragement à redoubler d'efforts pour conserver le rang qu'elle doit occuper dans un pays dont elle fait la richesse et la force. »

Dans l'esprit de son fondateur, le Mérite Agricole devait avoir une valeur exemplaire et constituer en quelque sorte « une Légion d'honneur agricole ».

En 1962, la création de l'Ordre National du Mérite, voulue par le Général De Gaulle, se traduit par la suppression des Ordres de la France d'Outre-Mer et de la plupart des Ordres ministériels. Seuls furent conservés, dans l'ordre de préséance : les Palmes Académiques, le Mérite Agricole, le Mérite Maritime, les Arts et les Lettres.

Cette distinction concerne à ce jour près de 30 000 distingués en France. Elle comporte trois grades : Chevalier (env. 23 000), Officier (env. 5 000) et Commandeur (env. 600).

Le Mérite Agricole comprend deux promotions annuelles avec la parité des candidates et candidats nommés aux grades de Chevalier et Officier. Sa décoration se compose d'un ruban vert bordé de deux bandes rouges rappelant la Légion d'Honneur et d'un insigne représentant une étoile blanche à six branches, entourée d'épis de maïs à gauche et de blé à droite avec en son centre l'effigie de la République.

L'association des membres de l'ordre du Mérite Agricole est l'AMOMA. Placée sous le haut patronage du Ministre chargé de l'Agriculture, l'AMOMA a été fondée en 1992. Elle réunit les médaillés sous la devise « Honneur et Agriculture » et est présente dans de très nombreuses sections départementales, dont le Morbihan.

Ses missions contribuent au rayonnement de l'Ordre, à défendre les intérêts moraux et sociaux de ses membres et à mieux faire connaître le monde agricole, ses enjeux et perspectives, valoriser les compétences.

Aujourd'hui, toute la diversité du monde agricole, agroalimentaire et ruralité est représentée et peut être récompensée : les activités agricoles, les services, les industries et toutes activités qui s'y rattachent, notamment les filières agroalimentaires, l'aquaculture, la gastronomie, et les métiers de bouche ou les activités relevant de la filière forêt-bois, mais également la recherche, l'enseignement et les publications mettant en valeur le monde agricole.

La Poste a émis le 15 mars 2021 un timbre-poste sur l'Ordre du Mérite Agricole illustrant la complémentarité des territoires et la variété des nombreuses productions agricoles réparties sur le sol national. Les personnages et l'assiette témoignent du travail intergénérationnel permettant la transmission des savoirs agricoles, agroalimentaires et gastronomiques au service de l'alimentation.



Les valeurs de la République Française

La Transmission

A l'heure des enjeux climatiques où la vie d'un insecte peut avoir des conséquences sur la survie de l'Humain, la transmission des connaissances en agriculture constitue l'un des leviers essentiels à la prise en compte des grandes évolutions sociétales ayant trait au bien commun et au mieux vivre ensemble.

La France se distingue par la richesse et la diversité de ses territoires. Cette spécificité lui a permis, en comparaison à ses voisins européens, de limiter les famines du Moyen Age à l'époque moderne. Elle est autosuffisante ce qui est un réel atout. Elle a vu néanmoins son organisation agricole se transformer radicalement ses dernières décennies, passant de l'ère artisanale à l'ère plus industrielle de la production agricole, de la ferme de petite taille (moins de 10 hectares) à l'exploitation agricole pilotée (de plus de 90 hectares).

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les grandes mutations ont apporté de profondes mutations au sein du monde agricole, par la concentration des terres, la mécanisation des travaux et l'arrivée de l'agro-chimie. Pays profondément rural en 1945, la France se transforme en impactant directement le monde rural : concentration des terres agricoles (60% des exploitations de moins de 20ha ont disparues entre 1967 et 1997) et réduction importante du nombre d'exploitation et du nombre d'exploitants : environ 40 000 personnes dont 48,5% de féminisation et un vieillissement de la population.

De quelle agriculture parle-t-on aujourd'hui ? Notre société évolue, l'agriculture reste connectée. Elle doit répondre à la fois aux attentes de populations plurielles aux exigences toujours plus variées, aux contraintes économiques et de marché tout en veillant au renouvellement de sa ressource humaine.

Elle a un rôle clé en matière d'alimentation, de santé, de protection de l'environnement, de levier de la souveraineté alimentaire. Les agriculteurs sont en première ligne de la protection des éco systèmes. La gestion du vivant, la dépendance aux aléas climatiques, ont créé les facteurs de cohésion et de solidarité au sein des territoires comme sur le plan national.

Les agriculteurs sont devenus des acteurs de l'animation des territoires et de l'économie rurale. Le rôle actif des femmes, comme évoqué ci-dessus, progresse régulièrement. La diversité des productions, la capacité exportatrice, l'emploi non délocalisable caractérisent également notre agriculture.

Dans le même temps, l'image de l'agriculture est percutée par les mouvements sociétaux, la médiatisation de minorités agissantes, alors que le capital confiance envers les agriculteurs reste élevé.

I - La formation, la recherche, l'innovation au cœur des mutations

Pour répondre aux enjeux de notre société, le monde agricole diversifie ses enseignements et sa recherche.

L'enseignement agricole de haut niveau, la formation continue assurée au sein des filières de production ou de services sont complétés par la qualité enviée de nos centres de recherche fondamentale ou de recherche appliquée sur le terrain.

Les nouveaux axes de recherche, agri environnementaux, empreinte carbone, qualité des eaux, bien-être animal, répondent aux préoccupations sociétales. L'innovation s'observe dans tous les compartiments d'activité, bien-être au travail, qualité et traçabilité des produits, transition énergétique, automatisation, digitalisation, circuits courts, réseaux sociaux, ... L'agriculture est moderne, connectée, innovante et ... faut-il le rappeler avec force, écologique.

II - Les valeurs portées par l'agriculture

Il convient de remonter aux périodes de grandes crises de productions et de revenus pour comprendre la construction progressive d'un écosystème résilient et efficace. Trois dates façonnent les valeurs portées par le monde agricole :

- 1885 : la création de la première caisse de crédit agricole se fait sur la base de la solidarité des acteurs ruraux, dans un contexte de révolution industrielle, de croissance de la population urbaine et de volonté de moderniser une agriculture peu rentable
- 1929 : la Jeunesse Agricole Catholique met en place les premiers cours d'agriculture. Ce mouvement est à l'origine d'une certaine cohésion des acteurs agricoles en soutenant l'esprit d'initiative et d'entreprendre, la notion de bien commun
- 1962 : les grandes lois de modernisation agricoles ont inscrit les principes mutualistes comme facteurs de développement et de progrès partagés, structurant le formidable essor des filières agricoles et agroalimentaires pour viser une autosuffisance d'alimentation et une qualité exigeante des produits. C'est à cette date que sont créés les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), Groupements de producteurs, Organisations coopératives, CETA (Centre d'Etude Technique Agricole), GVA féminins (Groupement de Vulgarisation Agricole féminin), etc...

Ces étapes de rupture ont cimenté les valeurs de partage, la promotion collective, le bien faire ensemble. Le rapport au travail reste une constante : produire pour subsister, travailler pour produire, moderniser et mutualiser pour travailler plus efficacement.

L'organisation des filières et structures agricoles est une belle réussite, souvent enviée à l'international. Il faut souligner à ce titre l'implication de nombreux acteurs, agriculteurs ou structures, dans des actions de vulgarisation de techniques au profit de pays en développement tels que Madagascar, les Pays d'Afrique ou du Moyen Orient, via l'AFDI (Agriculteurs Français Développement International).

III - Les fondements de la transmission des connaissances en agriculture

Un creuset de savoirs spécifiques, une interaction efficace entre générations donnent du sens à la transmission des outils de production, de transformation et favorisent la confiance vis-à-vis des agriculteurs de la part des industriels et des consommateurs. Le respect de la nature, le

respect des différents métiers, le respect des fournisseurs et clients, la recherche d'une juste rémunération marquent l'état d'esprit agricole et inspirent les programmes de formation.

La valorisation des expériences et la reconnaissance des pairs sont parfaitement illustrées. Est notamment mis en évidence via l'Ordre du Mérite Agricole « le travail intergénérationnel qui permet la transmission des savoirs agricoles, agroalimentaires, gastronomiques au service de l'alimentation ».

IV - L'agriculture n'échappe pas aux courants sociétaux actuels

Quels que soient les territoires urbains ou ruraux, la montée de l'individualisme réduit l'acceptation de responsabilités collectives. C'est encore plus sensible lorsque les réseaux (physiques ou virtuels) rendent la communication plus difficile. La vie sociale des agriculteurs n'a pas de raison de rester en marge de la société.

Bien que tout le territoire national ne soit pas encore à égalité face à l'accès au numérique, l'accès aux réseaux sociaux offre à chacun une information instantanée. Force et faiblesse de la toile, elle donne l'impression de disposer autant de savoirs que les intervenants spécialisés. Néanmoins, elle ne donne pas le recul nécessaire, ni la capacité d'échanges pour une meilleure compréhension de ce qui est vu et écouté. Le « présentiel » comme il est coutumier de dire aujourd'hui, fournit pourtant des connaissances structurées, avec des clés de compréhension, de hiérarchie des priorités.

Cette nouvelle manière de faire ou de recevoir engendre des modifications de repères, sont sources de moindre reconnaissance, de perte de sens de la notion de délégation, donc du partage efficient des initiatives. Elles alimentent la défiance vis-à-vis des élus professionnels, et par conséquent, des élus de la République.

Le monde agricole n'a pas assez la culture de l'image et se fait déborder au plan médiatique par les minorités qui véhiculent des concepts idéologiques, sans prendre en compte les particularités et exigences des métiers agricoles. Cohésion et cohérence d'action sont ainsi fragilisées.

V - En quoi la transmission des savoirs est un levier de respect des Valeurs de la République Française ?

La transmission des savoirs contribue à gommer les tensions, à prévenir la fragmentation de la société, à favoriser le respect des biens et des personnes. L'exemple agricole révèle des signes encourageants.

L'organisation générale de l'enseignement agricole est un levier à entretenir. C'est vers la jeunesse que l'on doit prioritairement se tourner. Confronté au nécessaire apprentissage de la maîtrise du vivant, l'enseignement agricole a su intégrer et consolider les principes de l'observation, de l'exercice en conditions réelles de production, du respect d'autrui, de l'entraide, du lien avec les acteurs socio-professionnels agricoles, entre autres.

Le choix de formations, offert sur des filières courtes ou longues, est vaste. Il est porté à tous les niveaux par des structures complémentaires, qu'elles soient locales telles que les Maisons Familiales Rurales, départementales tels les lycées d'enseignement agricole, public ou privés, ou nationale via les grandes écoles dont le fonctionnement fait souvent l'objet de maillage

avec les Instituts de recherche (ex : Agro-campus de Rennes). Ces différents niveaux associent les cours magistraux aux formations concrètes sur les exploitations propres aux lycées ou sur les fermes des réseaux d'agriculteurs de proximité.

La formation en lycée agricole se veut le prolongement de la vie familiale, assortie des réflexes de l'entraide qui soutient les grands travaux agricoles (chantiers collectifs d'ensilage, de récolte), ainsi que le courant associatif particulièrement développé en milieu rural.

Le lieu de formation offre la possibilité de vivre en commun et de se construire. La vie en lycée est structurée autour de l'approche familiale, de l'écoute, de la mise en confiance, du respect d'un règlement intérieur, d'un comportement citoyen, d'un cadre de vie en société, du respect des acquis collectifs, du vivre ensemble. Ce fil conducteur est omniprésent avec toutefois des déclinaisons différentes selon la nature et les priorités des établissements.

Les établissements sont gérés avec l'appui de conseils d'administration, dans lesquels sont représentées les structures agricoles, qui sont en quelque sorte garantes du sens de la formation et de l'adaptation des filières de formation aux besoins futurs de compétences.

La qualité de la formation agricole en Bretagne est le résultat d'une complémentarité astucieuse entre formation de base en établissements d'enseignement et formation continue via les organes de vulgarisation des techniques ou de la coopération agricole. Ces dernières fournissent aux agriculteurs les moyens qui concourent à l'autonomie personnelle, au partage des responsabilités, à l'ouverture sur le non agricole, à la communication active.

Pour expliquer quels sont les facteurs clé pour réussir ensemble, je citerai ce propos recueilli auprès d'un responsable pédagogique de lycée agricole privé, tant il fait la synthèse : *« L'adhésion de l'équipe pédagogique, le respect du professeur, le début du cours debout qui conforte l'entrée dans le cadre de vie collective, le rôle du conseil pédagogique, la proximité des élèves avec les responsables et décideurs des établissements favorisent la connaissance de l'autre, font rayonner la puissance de l'intelligence collective tout en façonnant l'autonomie personnelle et la confiance en soi ».*

Ces facteurs clés, mis en évidence dans la plupart des établissements agricoles sont constitutifs des valeurs qui structurent le monde agricole en général.

VI - L'ouverture sur l'extérieur et sur la société de demain

Le monde agricole a compris depuis longtemps l'intérêt de partager les expériences, de s'ouvrir sur les nouvelles approches des métiers agricoles et d'être attentif aux évolutions de la société.

L'enseignement agricole se doit de faciliter ces ouvertures et la construction d'approches innovantes. Il offre la capacité à mettre les élèves en situation de porter des idées, de cerner les enjeux liés à l'évolution de l'agriculture, de se projeter.

Les programmes évoluent pour apprendre à produire autrement, à répondre aux attentes sociétales, à former les futurs acteurs à s'adapter à un environnement de changements. La mise à disposition d'ateliers innovants, les liens de plus en plus étroits avec les structures de recherche confèrent à la formation agricole une réelle dynamique de préparation aux futurs métiers.

L'AMOMA du Morbihan a su détecter l'opportunité d'apporter l'expérience et la richesse des connaissances de ses membres auprès des jeunes en formation agricole.

Pour illustrer ce propos, une première convention de partenariat a été signée avec le Lycée la Touche à Ploërmel. Celle-ci se décline en particulier sur l'organisation d'une conférence annuelle sur un thème à enjeux agricoles forts. Les élèves de classes de BTS présentent leurs travaux, dans le cadre d'un projet pédagogique sur le thème de la conférence. Un intervenant externe propose un éclairage prospectif sur le sujet et une table ronde, constituée de professionnels, est réunie pour en creuser les conséquences sur le terrain.

Ce cycle de conférence se veut résolument orientée sur la transmission des savoirs entre générations en mettant les jeunes au cœur de l'action.



Historique

Après les Jeux olympiques de 1896 initiés par Pierre de Coubertin, le sport occupe une place de plus en plus importante en France. Le 4 mai 1929, Gaston DOUMERGUE, président de la République, signe le décret de création de la Médaille d'Honneur de l'Education Physique. L'initiative en est due à Gaston ROUX, attaché de cabinet de Henry PATE, sous-secrétaire d'Etat à l'Education Physique. Devant le développement des sports, celui-ci a proposé la création d'une médaille destinée à récompenser le dévouement à cette cause. Confirmation est faite le 3 août au Journal Officiel.

Grâce à l'impulsion de René LEGRAIN-EIFFEL, l'Association des Médailleurs de l'Education Physique est constituée et déclarée sous le n° 3759 du ministère du Travail et de la Prévoyance. Elle se met en sommeil pendant la seconde guerre mondiale.

En 1946, la décoration est renommée : Médaille de l'Education Physique et des Sports par décret du 27 novembre, avec trois niveaux : bronze, argent et or. C'est en 1951 qu'un petit groupe d'amis se réunit à l'initiative de Gaston ROUX pour relancer l'association sur de nouvelles bases. Henri SCHUMACHER accepte la présidence provisoire et le 17 avril l'Association Nationale des Médailleurs de l'Education Physique et des Sports (ANMEPS) est déclarée à la Préfecture de Police de Paris sous le n° 16-270. Des sections départementales sont alors créées permettant ainsi son rayonnement national. Elle sera placée sous le haut patronage du président de la République en 1954 et devient d'intérêt public en 1958.

Le 3 décembre 1963, le général De Gaulle décide de supprimer 18 Ordres dont celui du Mérite Sportif, et crée l'Ordre national du Mérite. Il faut attendre 1969 pour que le président Georges Pompidou crée, par décret n° 69-942 du 14 octobre, la Médaille de la Jeunesse et des Sports à trois échelons (bronze, argent et or).

En parallèle, l'association poursuit son évolution. Elle devient, par arrêté du ministère de l'intérieur du 20 juillet 1998 la FFMJS : Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports. Elle est agréée au Fond National de Développement du Sport et dispose à l'échelon déconcentré de Comités Régionaux et Départementaux de la Jeunesse et des Sports.

Enfin, c'est par décret du 18 décembre 2013, que l'appellation de la médaille devient Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. L'association suit et prend le nom de Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (FFMJSEA) le 25 mai 2014. Les objectifs de la FFMJSEA sont de regrouper les

médailleurs dans une même structure, d'entretenir des liens d'amitié entre les titulaires et d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour soutenir tout projet en faveur du bénévolat, de la jeunesse et des sports.

L'insigne : la médaille présente de face une allégorie de la République de profil, avec en exergue les mots « JEUNESSE, SPORTS ET ENGAGEMENT ASSOCIATIF » ; au revers, un cartouche portant l'inscription « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE » surmonté des mots « PAX ET LABOR » se détachant sur un soleil levant. L'insigne est suspendu à un ruban moiré par une attache prenant la forme d'une tête de lion. Pour l'échelon de bronze, le ruban est de couleur bleu nattier, coupé verticalement par une raie bleu marine de chaque bord. Il est de couleur bleu nattier et bordé d'un liséré jaune d'or pour l'échelon d'argent. L'insigne de la médaille d'or est suspendu à un ruban avec rosette, aux mêmes couleurs que la médaille d'argent.

Les Valeurs de la République Française

Le Bénévolat

Le bénévolat, indispensable à l'humanisation de la vie moderne, est **une valeur** essentielle qui est affirmée avec force par la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (FFMJSEA).

Qu'entend-on par **bénévolat** ?

Le bénévolat est une activité non rétribuée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une institution sans but lucratif : association, **Organisation Non Gouvernementale**, syndicat ou structure publique. L'étymologie du mot vient du latin *benevolus*, qui signifie « bienveillant, dévoué », le mot « bénévolat » n'apparaissant en français que tardivement, en 1954.

Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur des bénévoles, lesquels s'impliquent dans des domaines d'activité sans rémunération aussi divers que le sport, la culture ou les loisirs, l'humanitaire, la santé, l'action sociale, la défense des droits, la défense de l'environnement et de la biodiversité ou encore l'éducation.

C'est pourquoi l'Etat a ouvert le champ d'application de la Médaille à l'Engagement Associatif, et non seulement aux activités sportives et de jeunesse, ce qui était quelque peu restrictif.

Plus de seize millions de bénévoles, soit un Français sur quatre, œuvrent aujourd'hui dans le paysage associatif.

Selon la Communauté de Bénévolat, entreprise solidaire d'utilité sociale, les motivations qui reviennent le plus souvent chez les bénévoles sont au nombre de cinq :

1. **Se sentir utile**
2. Faire de belles rencontres, passer de bons moments, et **partager des mêmes valeurs**
3. **Acquérir des compétences et en développer d'autres**
4. Se faire plaisir dans **des moments de découvertes et d'épanouissement**
5. **Servir une cause** qui leur tient à cœur

Il faut bien distinguer le **bénévolat** du **volontariat**.

Le bénévolat est un engagement libre, le volontariat est un engagement contractuel et exclusif. Le bénévole n'est pas rémunéré, le volontaire peut être indemnisé.

Le statut de ce dernier qui se situe entre celui de salarié et celui de bénévole est le seul à pouvoir bénéficier d'une couverture sociale.

Le bénévolat ou plutôt le volontariat est très présent dans les évènements sportifs importants. C'est ainsi que 45000 volontaires vont être recrutés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à PARIS.

Ils auront l'opportunité unique de les vivre de l'intérieur en participant à leur organisation : par exemple assister les délégations sportives, apporter une assistance médicale, liste qui n'a rien d'exhaustif. Contribuant à l'image de notre pays et à la réussite des JO leur rôle sera pour le moins gratifiant.

Signalons que le bénévolat est présent dans les pays européens et outre-Atlantique, mais qu'il y revêt des formes différentes, reflets de leur histoire et de leur civilisation. En France, le bénévolat bénéficie d'une valorisation comptable et fiscale, d'une protection et d'une reconnaissance au travers de la Fondation du Bénévolat, de Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) ou encore du télé bénévolat.

Rappelons aussi que, chaque année, le 5 décembre, dans le cadre de la Journée Internationale des Bénévoles, créée par l'ONU en 1985, la FFFMJSEA a conçu un Diplôme d'Honneur du Bénévole avec Trophée qui est remis en fin d'année dans chaque département.

C'est ainsi qu'en Morbihan, fin novembre- début décembre, une dizaine de bénévoles sont ainsi récompensés à l'occasion de la remise des Diplômes de l'Etat des Médailles Jeunesse, Sports et Engagement Associatif des deux promotions de l'année.

N.B. : Pour toute information complémentaire il est possible de contacter le Centre de Ressources de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP). DJEPVA. 95 avenue de France – 75650 - PARIS CEDEX 13.

De la Solidarité à Terre comme en Mer

Une histoire de sauvetage...

Ce que l'homme doit à l'homme c'est la vie, et la vie dans sa plénitude, c'est cela l'amour des hommes ce qui est le sens premier de philanthropie. Mais ce que l'homme doit à l'homme, c'est d'abord ce qu'il se doit à lui-même.

Il est difficile de « vivre au fil de l'autre », selon la belle formule de Léopold Senghor. C'est qu'il faut tout comprendre pour tout aimer, et tout aimer pour tout comprendre. Est-ce à la portée des humains ? C'est une question. C'est une espérance.

Comment les hommes se comprendraient-ils ? Même quand ils croient parler la même langue, ils ne donnent pas aux mots la même signification.

La philanthropie c'est non seulement le respect de l'autre mais de l'exaltation, de l'accomplissement de la réalisation d'autrui dans toute son originalité, dans le sens de la puissance authentique de sa nature. Aussi ne peut-elle se limiter à l'homme seul, car si l'homme est une forme de l'expression de la vie, s'il est une des manifestations de l'existence, la philanthropie ne peut se restreindre aux formes apparentes, elle s'étend à l'ensemble des manifestations. Et cette empathie pour l'autre ne saurait être ni pitié ni charité mais bien souci que l'autre ait toutes les chances de pouvoir aller de l'avant et d'abord de *fournir aux hommes les moyens matériels d'une existence décente.*

Certes, il faut que l'homme soit à l'abri de la faim, du froid, de l'ignorance Il faut à l'homme, pour que son destin s'accomplisse, que l'emprise de la matière et des forces aveugles ne soit pas un carcan qui l'écrase ou l'égaré lorsque, comme moi, il n'a pas eu la chance de recevoir une éducation et l'amour de sa famille.

Aux États-Unis, les fondations philanthropiques sont des acteurs majeurs de la vie sociale. Elles financent universités, hôpitaux, bibliothèques ainsi que différents programmes d'éducation, d'alimentation ou de lutte contre la pauvreté. Leur action est historique et, pourrait-on dire, consubstantielle au fonctionnement de la société américaine. La défiance envers l'intervention de l'État fédéral ainsi que la priorité des communautés dans l'organisation de la vie sociale sont des thèmes structurants de son histoire politique.

La philanthropie est liée à ce qu'on appellerait la solidarité de l'espèce humaine.

Comme le disait Lech Walesa le 10 novembre 2005 lors de la cérémonie de lancement de la première Journée internationale de la solidarité humaine, qui sera désormais célébrée le 20 décembre de chaque année : « *L'idée de solidarité humaine à l'échelle mondiale peut changer le monde, la solidarité, ce n'est pas seulement de la compassion. C'est un sentiment d'unité et de responsabilité commune. Nous devons en faire la base de l'ordre mondial contemporain... Nos rêves peuvent changer la face du monde mais ils doivent être accompagnés d'actions* ».

Qu'entend-t-on par solidarité ? Ce beau mot de solidarité vient du latin "solidus", qui signifie « ferme, solide, dur » et, au figuré, « ferme, constant, inébranlable », il finit par désigner, sous l'Empire romain, une monnaie qui se voulait « solide », le *solidus*, qui a donné le « sou » en français...

La solidarité est d'abord le lien unissant entre eux les débiteurs d'une obligation juridique. Cette acception est d'ailleurs toujours celle du droit civil. Lorsque la solidarité est prononcée, notamment pour des créances, chacun des membres du groupe est engagé, en termes de dette et de responsabilité, pour la totalité. La dette ne peut alors être divisée et répartie entre les individus.

L'extraordinaire, qui ici intéresse tant l'Ordre du Mérite Maritime que la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer), c'est que, si le mot **solidarité** vient du latin *solidus*, il a la même origine inattendue que le mot...sauvetage !

En effet, le « s » de solidus correspond à une aspiration (« h ») en grec et donc solidus correspond au grec holos qui signifie « tout entier » (donne holistique en français = qui s'intéresse à un objet dans sa totalité ; donne aussi hologramme). Ce « s » s'est maintenu, en lieu et place du « h » aspiré, en latin et en sanskrit où il correspond au mot sanskrit sarva (sain et sauf) que l'on retrouve en latin dans salvus (sain et sauf) ou encore salus (la santé, cf. français salulaire et salut) et également dans le latin solidus, « ferme, solide » mais aussi « entier » (attesté en ce sens chez Cicéron notamment), synonyme de integer qui signifie « entier, sain et sauf » (le latin integer donnant en français « intègre » et « entier »)

Bref, **solidarité et sauvetage** (mot apparu en 1773 en remplacement de « sauveté » qui avait lui-même remplacé l'ancien français « salvaige » directement issu du latin *salvus*) ont la même étymologie et le même sens : **être ferme et constant, bref solidaire, pour se porter au secours de l'autre pour l'aider, voire le sauver...**

Solidus, solidarité, sauvetage ne sont pas des vains mots tant ils sont fondamentaux pour les gens de mer, quel que soit leur métier, leur statut, la zone territoriale, stable ou en crise, la mer sur laquelle l'homme navigue. Porter secours est inhérent au marin.

La solidarité est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Ainsi, les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. La solidarité conduit l'homme à se comporter comme s'il était directement confronté au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir du groupe - donc le sien - qui pourrait être compromis.

La solidarité humaine est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les hommes les uns aux autres. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêt.

Néanmoins, nous ne réagissons pas tous de la même manière face à la solidarité. Est-ce du fait de notre éducation, de notre relation à l'empathie ou de ce don d'une partie de soi en s'engageant pour aider les autres ? Il n'y a bien entendu pas qu'une seule réponse à cet enjeu sociologique majeur. Et la manière d'appréhender la solidarité varie aussi selon ce que l'homme a sous ses pieds, entendons de l'eau ou de la terre...

Sur terre, la solidarité n'est pas acquise, encore moins innée. Elle varie selon sa zone de confort et son ouverture au monde. Dans une France où les personnes sont de plus en plus individualistes, l'engagement solidaire, l'engagement associatif recule. En mer, la « terre s'invite », brouillant les codes de solidarité maritime lorsque des organisations mafieuses utilisent, comme actuellement en Méditerranée, la solidarité pour organiser des filières d'immigration clandestine. Pour autant ce constat ne doit pas obérer les initiatives multiples qui font de l'engagement solidaire, une philanthropie active.

Cette notion de philanthropie est à rapprocher de la notion d'Ubuntu promue et revendiquée par le grand Madiba, surnom affectueux de Nelson Mandela. Il avait pris ce beau terme aux langues bantoues du sud de l'Afrique où il désigne une notion proche des concepts d'humanité et de fraternité. Il devait être repris par l'archevêque Desmond Tutu, récemment disparu en décembre 2021, pour dépeindre un idéal de société opposé à la ségrégation durant l'Apartheid, puis pour promouvoir la réconciliation nationale.

Dans son discours-hommage à Nelson Mandela le 10 décembre 2013 lors des funérailles de Nelson Mandela, le président Barack Obama l'expliquait ainsi : « Mon humanité est inextricablement liée à ce qu'est la vôtre ». Et selon la définition de Desmond Tutu dans son livre *Reconciliation. The Ubuntu Theology* : « Quelqu'un d'ubuntu est ouvert et disponible pour les autres » car il a conscience « d'appartenir à quelque chose de plus grand ».

On n'est pas loin de la célèbre affirmation d'Arthur Rimbaud : « *Je est un autre* ».

L'Education à la mémoire

Comme fondement des Valeurs de la République Française

Dans une note mémorielle traçant un plan d'action pour les années 2023-2027, sous l'égide du « Secrétariat d'État chargé des anciens combattants *et de la Mémoire* » (nouvelle appellation que nous nous plaignons à souligner), le Ministère des Armées a fixé les principes généraux de la politique mémorielle de la France.

Le premier point mis en exergue est la contribution au renforcement de l'unité et de la résilience de la France. De fait, dans cet héritage mémoriel commun qui s'appuie sur des références historiques nationales, le ministère insiste sur la transmission des Valeurs de la République : principes de liberté, d'égalité et de fraternité, en cohérence avec les valeurs des autres nations européennes.

Il s'agit donc d'élargir le triptyque républicain aux valeurs européennes, voire universelles dans lesquelles la Mémoire et les Lieux de mémoire prennent toute leur dimension.

Et le ministère de préciser : il s'agit de développer une mémoire nationale commune autour d'exemples d'**engagements** rassembleurs.

De fait, l'engagement porteur d'avenir et de projet(s) doit d'abord trouver son fondement dans le socle du passé et s'appuyer sur la Mémoire. Transmettre des valeurs, c'est jeter un pont entre les anciennes générations et les jeunes pour aller vers le renouveau, bref innover à partir d'un passé résilient, c'est-à-dire qui se renouvelle pour éviter de retomber dans les errances du passé le plus récent : guerres, xénophobie, racisme, refus de l'Autre.

Il s'agit de la mise en œuvre, tant pour l'Education nationale que pour le Souvenir français, d'une réelle politique mémorielle à diffuser d'abord aux plus jeunes en priorité.

Mais toutes les générations sont concernées par le souvenir pour empêcher que l'amnésie, lot du temps qui passe et éloigne des pires moments de notre histoire, mène à la résurgence des errements, voire des horreurs du passé.

Et c'est ainsi que Robert Hébras, né le 29 juin 1925 à Oradour-sur-Glane et mort le 11 février 2023 à Saint-Junien dans le même département, est l'une des six personnes à avoir survécu au massacre perpétré dans cette localité le 10 juin 1944, devenue dans la France de l'après-guerre, un symbole national des atrocités nazies, a tout au long de sa vie raconté à des milliers d'écoliers l'horreur de ce qu'il avait vécu pour laisser aux générations suivantes un poignant témoignage de cette ville martyr. Et n'oublions pas que martyr vient du grec *martus, marturos* qui signifie « témoin » ...

Pourquoi Oradour ? Pourquoi le Mont Valérien ? Parce que la mémoire, qui est à l'image de la flèche du temps, a besoin de s'appuyer sur des lieux. L'espace mémoriel est aussi important que la chronologie diachronique des événements.

D'où, dans chaque académie, au plus près des territoires et de ces lieux de mémoire, la création des « classes sécurité-défense » dans les lycées à partir de la classe de seconde.

On vise ainsi, par toutes ces actions, à travers le socle de la politique mémorielle, à faire découvrir le patrimoine de la mémoire, mémoire nationale certes, mais qui, par l'inscription aux sites de l'UNESCO, devient le patrimoine mondial de l'Humanité tout entière.

Mais toute référence mémorielle, pour atteindre au patrimoine mondial de l'Humanité, doit d'abord partir du Territoire, à travers la transmission des mémoires locales et des témoignages des gens sur le territoire où ils ont souffert et se sont battus pour des Valeurs, ces territoires qui furent la base de la Résistance, puis de la Reconstruction et enfin de la résilience. Au-delà, en effet, de la reconstruction des villes, des bâtiments et des monuments, ce sont les individus qu'il a fallu reconstruire psychologiquement et moralement, ce qui s'appelle la résilience...

Il faut insister sur le fait que la mémoire partagée constitue un processus mémoriel ancré dans un territoire et que, là comme ailleurs, le local est le prélude indispensable au global.

L'état-nation et, au-delà, l'Europe, ne vit qu'à travers des territoires, là où l'identité locale se forme et prend vie pour innover l'identité nationale ou européenne.

De fait, les exemples locaux ne manquent pas. Collèges et lycées sensibilisent de plus en plus les élèves à ce lien qui ne saurait être un « devoir de mémoire » - mots quasi contradictoires - mais une plongée, parfois douloureuse, souvent exaltantes, dans le passé de leurs aînés qui ont lutté pour rendre au pays sa liberté et sa dignité dans des Valeurs d'une République retrouvée.

On parle de « cérémonies de tradition », il s'agit là plutôt de cérémonies de transmission...

Exemplaire à cet égard est l'aventure baptisée « La Route maritime et citoyenne », organisée dans le Finistère en février 2023 et impliquant 10 établissements scolaires, moitié pour l'intérieur des terres, moitié pour le littoral. Son but : promouvoir auprès des élèves les Valeurs de la République, en ajoutant au triptyque républicain, Liberté, Egalité, Fraternité, la laïcité, la citoyenneté et la culture de l'engagement.

Il s'agit de jeter un pont vers le passé, en faisant comprendre l'histoire de la Résistance, notamment à l'île de Sein, et un pont vers l'avenir en montrant comment les Valeurs de la République ainsi définies sont gage de résilience et de solidarité, en l'occurrence entre la Bretagne intérieure et la Bretagne littorale, avec l'ambition de ne pas négliger les territoires ruraux isolés.

Décidément, les Valeurs de la République, notamment à travers tout parcours mémoriel à destination des jeunes comme des moins jeunes, est une idée toujours neuve à cultiver, de même qu'au 18ème siècle, selon la formule de Saint-Just : « *le bonheur était une idée neuve en Europe* ».

Pour reprendre la belle maxime d'Héraclite, dont les Palmes académiques ont fait leur devise, si l'on sait promouvoir et vivre les Valeurs de la République au quotidien « le soleil est nouveau tous les jours » ...

Contribution de l'Entreprise aux Valeurs de la République

Quelques réflexions qui peuvent contribuer à étayer notre sujet sur la citoyenneté des entreprises au cœur de la cité.

La citoyenneté de l'entreprise est, avant tout, une orientation pragmatique, elle n'est ni philosophique ni caritative, elle pose la question du comportement de l'entreprise dans la cité et de son adaptation aux mutations profondes qui la caractérisent.

I - Pour une entreprise, la première façon d'être citoyenne est d'abord d'exister

L'entreprise existe pour servir tant ses clients que ses salariés, ses actionnaires et ses fournisseurs. Limiter la dimension de l'entreprise au seul rôle d'agent économique dans un système concurrentiel serait réducteur. L'entreprise est un acteur social ouvert sur son environnement

Elle contribue activement au développement de cet environnement et souhaite participer aux choix de société qui engagent son avenir et celui de la cité.

La citoyenneté de l'entreprise ne peut pas se limiter à l'accompagnement des plans sociaux, si inévitables soient-ils, elle ne peut pas seulement consister à remotiver des salariés et des cadres désorientés.

II - La citoyenneté de l'entreprise c'est transformer ces constats en actions positives

C'est faire reconnaître et renforcer l'indispensable écoute et la contribution de l'entreprise au développement de la cité, les problèmes d'exclusion en particulier ne pourront être réglés sans une participation de tous les acteurs.

Si la grande détresse ne relève que du caritatif, si la solidarité entre jeunes et moins jeunes, biens portants et malades, privilégiés et démunis ne relève que de l'État le développement de l'activité économique est en revanche une responsabilité des entreprises et des entrepreneurs.

La citoyenneté de l'entreprise consiste d'abord à tenir un discours responsable qui soit compatible avec la logique de l'action économique

Ce qui signifie :

- Que l'objectif premier de l'entreprise est sa profitabilité,
- Que les entreprises sont les plus capables de développer la création d'activités, c'est à ce titre qu'elles peuvent contribuer au développement de la cité,
- Que les entreprises ne peuvent être compétitives si leur environnement ne l'est pas.

III - La citoyenneté de l'entreprise doit aussi consister à intégrer les préoccupations sociétales dans ses propres préoccupations sociétales

Ce qui signifie :

- Que les entreprises doivent être au cœur de la dynamique économique susceptible de favoriser l'insertion, notamment celle des jeunes et aussi des handicapés,
- Que c'est en favorisant toute initiative entrepreneuriale que les entreprises peuvent aider ceux qui sont restés sur « le bord du chemin ».

IV - La Citoyenneté de l'entreprise est aussi de susciter une volonté collective conduisant à des synergies de développement économique et social

C'est en faisant partager par les acteurs privilégiés qui constituent dans la cité les décideurs politiques qu'elle atteindra cet objectif : enseignants, communautés diverses, syndicats, associations, corps intermédiaires et également tous les cercles où s'organisent la pensée et le devenir de la cité, leur action sur le terrain par des projets communs.

V - Autres concepts et convergences de la citoyenneté de l'entreprise dans la cité

L'entreprise est formatrice : la formation professionnelle qui est concrètement assurée par l'entreprise a pour vocation d'une part de procurer une main d'œuvre adaptée à l'entreprise mais aussi de conférer aux bénéficiaires une capacité de donner aux jeunes la formation de base qu'ils n'ont pas reçu ou assimilé. Les résultats obtenus sont souvent une source d'équilibre et d'harmonie sociale.

L'entreprise concourt aussi à l'aménagement du territoire, zones agricoles menacées de désertification par exemple.

C'est elle aussi qui prévient les accidents du travail et les maladies professionnelles : près de 50 ans d'efforts ont permis d'obtenir des baisses considérables de la fréquence et de la gravité des accidents ou maladies du travail.

C'est l'entreprise enfin qui contribue au logement des salariés en gérant des fonds dont elles sont à l'origine et ce faisant l'entreprise est à la fois un facteur d'intégration, de développement économique et d'aménagement régional.

Et, de ce point de vue, il ne faut pas négliger la **RSE, Responsabilité sociale ou sociétale des entreprises**, qui est à la fois le souci des employés de l'entreprise et la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable et va privilégier, au sein de l'entreprise, les relations et conditions de travail, en un mot le bien-être de ses employés.

VI - En conclusion

Il faut créer et renforcer cet état d'esprit qui tend à faire de l'accompagnement, de toute initiative productive, un réflexe naturel qui permet de lutter contre de biens nombreuses formes d'exclusion.

Il faut insister sur la répartition des rôles entre le secteur privé, le secteur de l'économie sociale et le secteur public. Aujourd'hui, ces trois secteurs ne travaillent pas assez ensemble, il est nécessaire de rééquilibrer le jeu de acteurs ce qui suppose d'établir des règles juridiques et fiscales pour consolider durablement la convergence entre l'intérêt des entreprises et celui de la société : l'entreprise est un bon vecteur pour diminuer la distance entre le législateur et le citoyen. Il faut libérer LA CAPACITÉ d'INITIATIVES.

La citoyenneté de l'entreprise est un vaste chantier en perpétuelle évolution

POUR UN CARRE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

L'idée qui nous guide réside dans le fait que nous devons toucher toutes les personnes vivant sur le territoire national.

Nous sommes partis de l'instauration récente auprès de chaque Rectorat d'un « carré régalien » pour dépasser le seul cadre de l'Education nationale et nous adresser à l'ensemble des citoyens, jeunes et moins jeunes.

En effet sous l'appellation de « carré régalien », une **organisation des ressources** est mise en place **pour améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques** qui constituent les quatre angles du carré :

- Valeurs de la République
- Radicalisation
- Violences
- Harcèlement

La généralisation des « carrés régaliens » en septembre 2021 dans toutes les académies s'accompagne d'une information de tous les personnels sur les dispositifs de protection en place. Un déploiement des fonctions mixtes est prévu à partir de 2022.

On constate que le premier item du carré régalien concerne précisément les Valeurs de la République...

Nous suggérons, à la suite des réflexions menées dans le cadre des Valeurs de la République, la mise en place d'un carré de l'engagement citoyen qui aurait quatre items :

1 Les Valeurs de la République avec le triptyque républicain - Liberté, Egalité, Fraternité - élargi à la Laïcité et la Solidarité

Rappelons-nous le discours prononcé par Jaurès le 30 juillet 1904 à Castres où il affirmait comme une évidence : « *Démocratie et laïcité sont deux termes identiques* », de fait le Normalien philosophe qu'il était savait bien qu'en grec *demos* et *laos* désignent tous deux, avec quelques nuances, le peuple...

2 Le nouveau mode d'engagement des jeunes qui, loin du militantisme de leurs parents, aiment à picorer dans la vitrine du territoire et non du monde, des micro-engagements qui leur tiennent à cœur et peuvent être éphémères. Il faut accepter l'ère du zapping, c'est-à-dire des choix spontanés successifs, et prendre le tout qui ne fait qu'un. Le vivre ensemble a remplacé le travailler ensemble. La grande démission dont parlent les sociologues a du sens car elle montre chez beaucoup le désir de bien vivre, de mieux vivre.

3 La confiance renouvelée pour un véritable engagement citoyen et une confiance retrouvée dans le politique et les femmes ou hommes politiques à travers la notion de **POLETHIQUE**

Qu'est-ce que la « poléthique » ?

Parfois galvaudé, le terme de « poléthique » a été repris dans le sens très restrictif de moralisation de la vie politique et de la déontologie nécessaire dans l'action des hommes politiques tandis que poliéthique a été forgé pour introduire la notion de moralisation de l'information et des médias.

On est là dans un autre registre, celui de la création et du respect de Codes de déontologie et des règles de conduite qui concernent le haut de la pyramide, qu'il s'agisse des dirigeants politiques ou des médias.

Cela n'a que très peu à voir avec le sens que nous donnons à la « poléthique » qui, à nos yeux, part du territoire par la mise en œuvre d'une citoyenneté éclairée, seule garante de tout l'édifice démocratique, laïque et républicain construit à partir d'elle.

C'est au niveau local, sur un territoire, que se construit la « poléthique ». Elle ne se décrète pas en haut, ni par le haut, ni ne se décide au sommet de l'État, pas plus qu'à la tête des partis. Si l'on voulait synthétiser notre conception de la « poléthique » on pourrait oser le vœu de voir l'homme *animal* politique d'Aristote devenir l'*acteur* de son propre destin.

La poléthique veut mettre l'humain au centre des préoccupations et des priorités, et non l'économique, le technologique ou l'administratif. C'est être d'abord au service d'une population dans son ensemble et sa diversité et non au service d'une fraction qui aura tôt fait de se transformer en faction partisane. C'est considérer les femmes et les hommes dans leur totalité et la diversité de leurs croyances, leur culture, leurs origines et leur enracinement actuel, dans leur rapport au monde et à la transcendance, dans le respect absolu de la laïcité, seul gage du vivre ensemble. L'humanisme est à ce prix. « *L'homme est le remède de l'homme* » disait Léopold Senghor qui certes était croyant mais mettait d'abord l'Humain ici-bas au premier rang des Valeurs.

4 Les territoires comme espaces de solidarité : « *C'est en approfondissant le particulier qu'on accède au général* » disait André Gide.

L'ancrage de l'expérimentation poléthique, l'assise spatiale des institutions et du droit, le lieu de la solidarité comme de l'innovation ou du développement durable, c'est le *territoire* et sa traduction politique et administrative : la collectivité territoriale.

La « conquête spatiale » n'est pas forcément astrophysique, elle peut aussi être la reconquête du local, du lieu relationnel par excellence. Chaque citoyen doit avoir droit au territoire, à son territoire, quand bien même il change de territoire, quand il est migrant ou fait partie de gens du voyage. Chacun a droit à un ancrage *hic et nunc*, ici et maintenant, même si ce *nunc* est éphémère.

Il faut penser local et agir global, sachant que le territoire-ressource en constitue le socle.

Il faut, de ce qui nourrit le creuset dynamique des forces vives d'un ensemble plus vaste, la *culture* apparaissant comme le premier lien identitaire du territoire. Et c'est pourquoi nous avons intitulé ce Manifeste :

Pour une culture des Valeurs de la République, De l'individu au citoyen...

ENVOI

« La liberté, l'égalité et la fraternité qui furent et sont les grands mots d'ordre de nos révolutions méritaient peut-être un peu plus qu'une inscription sur des frontons. A quoi bon les exalter si l'on ne sait pas les défendre ? »

François Mitterrand, 26 mai 1945, repris dans *Politique*, Fayard, p.35

Près de 80 ans après, il faudrait écrire « mériteraient », car on est encore loin !

En effet, les Valeurs de la République qui, au-delà du triptyque républicain, *Liberté, Egalité, Fraternité*, englobent la laïcité et la solidarité, sont toujours trop souvent ignorées ou galvaudées, à telles enseignes que le Ministère de l'Éducation nationale a récemment créée dans chaque académie un « Carré régalien » dont le premier item est précisément les Valeurs de la République qu'il faut enseigner aux élèves.

Mais l'idée qui a présidé à la réunion de ce groupe de réflexion sur les Valeurs de la République est précisément de dépasser le cadre de la seule éducation pour s'interroger plus globalement, tant auprès des jeunes que de leurs aînés, sur le sens de ces Valeurs. A cette fin, sous l'égide des anciens auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), qui, apolitique, a l'habitude faire travailler, à travers l'UNION-IHEDN, les 43 associations, hexagonales et ultramarines, sur un sujet d'étude annuel, nous avons réuni l'ensemble des Ordres nationaux (Légion d'Honneur et Mérite) et ministériels (Palmes académiques, Mérite agricole, membres individuels du Mérite maritime) auxquels se sont adjoints le Souvenir Français et des membres représentant l'Entreprise, afin d'explorer les Valeurs de la République aujourd'hui.

Et tout d'abord qu'est-ce qu'une « valeur » ?

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le philosophe René Le Senne (1882-1954) répondait à cette question en un temps où les valeurs avaient été tant foulées au pied : *« Rétablissons la souveraineté de la valeur. C'est la valeur qui doit autoriser la société, ce n'est pas la société qui peut fonder la valeur. Les prescriptions sociales sont légitimes et elles doivent être obéies comme la valeur elle-même, mais quand elles s'en font les expressions. Ce que l'État doit enseigner, ce n'est pas la raison d'État, c'est la vérité ; ce que ses armées doivent servir, ce n'est pas sa cupidité, c'est la justice ; ce qu'il doit propager, ce n'est pas la haine d'autrui, c'est l'amour mutuel des hommes, d'une nation à l'autre et à l'intérieur de chacune d'elles. Si une affirmation n'est que sociale, elle ne vaut rien, puisque, en la prétendant sociale et exclusivement sociale, on ne fait que reconnaître que la valeur qui devrait la fonder lui manque ».* (*Qu'est-ce que la valeur ?* Intervention à *La Société française de philosophie*, 1946).

La transversalité des différents participants émanant d'horizons les plus divers a été gage d'une réflexion nouvelle et indépendante sur les Valeurs de la République, avec une intervention innovante sur ces Valeurs appliquées à l'entreprise, sachant que les valeurs ne sont pas que boursières...

Nous avons voulu une réflexion sans frontières, au sens le plus fort du mot. Loin des murs qui s'érigent un peu partout et séparent, pour nous la vraie frontière qui protège n'est pas géographique mais culturelle : c'est par une vision du monde commune, une vision de son identité et de l'avenir économique, social et culturel de ses enfants qu'une entité nationale se dessine et s'affirme. La véritable frontière est celle de la culture, au sens allemand de Kultur, « civilisation », dans laquelle on s'incarne et qu'on veut léguer à ses enfants. Or, de tout temps, la civilisation qui a gagné est celle qui s'est ouverte (empire romain, France de l'Ancien Régime comme de l'après-révolution) tandis que celle qui s'est repliée a disparu de l'histoire (Hittites, Mongols, civilisations tribales centrées sur l'ethnie).

La frontière devient alors lieu de passage, de lien, de relation internationale au sens de dépassement du « piège territorial » - « the territorial trap » comme disait John Agnew en 1994 dans la *Review of International Political Economy*.

La frontière, espace social et culturel, n'est plus un piège territorial mais une chance. Mais à une condition : que la sécurité soit assurée par une coopération internationale forte par rapport au terrorisme, au piratage en mer ou informatique, aux conflits locaux éventuels et au dérapage dictatorial de tel ou tel état. On ne s'en approche qu'à petits pas comme l'actualité la plus récente le montre. Les Valeurs ne sont hélas pas la chose du monde la mieux partagée...

Il faut rendre les frontières intelligentes et revenir aux origines de l'humanité où les frontières ne séparaient pas mais réunissaient et étaient propices à des échanges pacifiques et non à des échanges de tirs².

Mais cela n'est possible qu'à la condition que chaque nation puisse, même au sein d'ensembles plus vastes, conserver son identité culturelle, historique, linguistique et religieuse, même si l'on entend par là une diversité de langues et de religions, mais cohabitant au sein d'un creuset identitaire. Le melting pot n'est pas le fourre-tout ! Le rayonnement d'une nation est à ce prix.

Et, les frontières étant d'abord dans les têtes, il faut marteler que la transmission des Valeurs, en l'occurrence des Valeurs de la République est le meilleur passeport pour franchir les frontières et rapprocher les citoyens.

² Comme le montre l'anthologie de S. Green et S. Perlman qui ont, en 1985 recueilli plusieurs textes d'auteurs différents sous le titre *The Archeology of Frontiers and Boundaries* (Orlando, Academic Press)

Membres du groupe de réflexion

Pour l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale

- M. Grégory Charbonnier
- M. Pierre Gémin
- M. Alain Houlou
- M. Bruno Sarrade
- M. Guy Sinel
- M. Patrick Vilmin

Pour l'Ordre de la Légion d'Honneur

- M. Jacques Devaux
- M. Pierre Gémin
- M. Alain Houlou
- M. Jean-Pierre Le Roch
- M. Bruno Sarrade
- M. Guy Sinel

Pour l'Ordre National du Mérite

- M. Jean-Christophe Favier
- M. Jean-Claude Laffont
- M. Jean-Yves Le Douarin
- M. Yann Le Gallo
- M. Michel Lenormand
- Mme Agnès Pacaud
- M. Sylvère Quillerou

Pour l'Ordre des Palmes Académiques

- M. Guy Bernard
- Mme Marie-Françoise Breton-Mazé
- M. Grégory Charbonnier
- M. Alain Houlou
- M. Jean-Pierre Le Roch
- M. Eric Le Vouedec
- M. Michel Lenormand
- M. Patrick Vilmin

Pour l'Ordre du Mérite Agricole

- M. Pierre Camenen
- M. Roger Courtinat

Pour l'Ordre de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

- M. Claude Girault

Pour le Souvenir Français

- Mme Valérie Fréguelin
- M. Alain Houlou
- M. Guy Pierron
- M. Pascal Scoth

Sympathisants

- M. Albert Le Guyader

Mise en forme du document : MM. Alain Houlou et Patrick Vilmin



« La force de la cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens »

(Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse, VII,77)